

Routes, sidérurgie et époque celtique dans le Jura bernois

Autor(en): **Joliat, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **42 (1937)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-553635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Essais sur l'archéologie et l'histoire du Jura bernois

Routes, sidérurgie et époque celtique dans le Jura bernois

par le Dr HENRI JOLIAT

médecin à LA CHAUX-DE-FONDS

1. Peuplement du pays aux temps antéhistoriques

Les recherches préhistoriques nous ont appris qu'à l'âge de la pierre taillée, ou tout au moins à la fin de cet âge, l'homme habitait déjà notre pays. C'étaient quelques chasseurs de rennes ou de cerfs gîtant dans certaines cavernes de la vallée de la Birse, à l'orée du grand glacier qui couvrait alors la majeure partie de la Suisse, en partant des hautes sommités alpines. Puis aux époques de la pierre polie et du bronze, des bourgades lacustres s'établirent sur les rives du lac de Biemme, tandis que dans les autres régions s'élevaient des villages, sis en des positions naturellement et artificiellement fortifiées. La présence de l'homme est ainsi démontrée par les résultats des fouilles palafittiques ainsi que par les établissements de Monterri et du Roc de Courroux. Cela est infiniment probable, en outre, pour une dizaine d'autres emplacements, au moins (1).

De toutes ces découvertes, il résulte que dans les temps antéhistoriques, le Jura bernois ne fut pas un pays désert, mais qu'il fut, non seulement parcouru, mais occupé par l'homme, en des établissements stables, quoique peu nombreux, sans doute. Les recherches les plus récentes des naturalistes et des géographes nous laissent entrevoir que, dans ces temps reculés déjà, l'Europe centrale n'était pas un pays inhabité, couvert de marais et de forêts vierges,

(1) Voir nos précédents Essais. „Actes de la Soc. jur. d'Emulation“, 1918, 1926, 1934. Ce périodique sera désigné dans les notes par les mots: „Emulation jurassienne“.

comme on le pensait autrefois. Nos terres suisses jouissaient d'un climat analogue à celui d'aujourd'hui, peut-être même un peu plus chaud et plus sec (1).

2. Origine des noms de nos rivières et de nos montagnes

Ces habitants, dont nous ignorons même leur nom de peuplade, ont-ils appartenu à la nation des Ligures? L'illustre ethnologue d'Arbois de Jubainville admet que ce peuple, confiné plus tard dans la région de Gênes (Ligurie actuelle), se répandit, de l'époque de la pierre polie jusqu'au début de l'âge du fer, dans une bonne partie de l'Europe centro-occidentale (France, Suisse, Italie du nord, Bavière, Tyrol). Le célèbre auteur de *l'Histoire de la Gaule*, Camille Jullian, pense avec lui que la plupart des noms de montagnes, de lacs, de fleuves, de rivières sont dus, dans ces pays, au langage des Ligures.

Or, dans notre Jura, nous ne trouvons pas de noms de lieux de cette origine. Cela est douteux même pour le nom de la rivière La Scheulte, malgré l'élément «sch» très commun en ligure, car on peut très bien rapporter ce terme à l'allemand «schelten», gronder, qui s'applique bien à ce cours d'eau, assez torrentueux.

Le mot «Jura» que d'Arbois de Jubainville fait également sortir du ligure, vient bien plus sûrement, d'après les étymologistes récents (2) de la racine celtique «jōr», devenue en bas latin «juria», désignant dans les actes du moyen âge, les forêts de montagnes (hautes joux, basses joux). Le mot «Birse» vient aussi du celtique, de «bir», ruisseau ou de «bers», berceau ou lit de rivière. La Sorne (Sorna en 690, contraction de Saronna) (3), possède la même étymologie que La Sarine, soit la rivière rapide. «Sar» est une racine sanscrite, passée au celtique, signifiant aller vite, qui se retrouve dans beaucoup de noms de cours d'eau (Sarre, Sarbach, Sarine) et «ona» veut dire rivière, en celtique. «Allaine», autrefois la Halle, dériverait de l'allemand Halle, salines ou sources salées (Schweizerhall, par exemple). «Suze» peut sortir étymologiquement du nom propre germanique «Suso», d'après Gatschet (4). «Doubs» (Dubis, en latin) vient du celtique «dub», noir. «Lucelle» (Lucicella, en 1125) ne signifie pas la «maison de lumière» (lucis cella)

(1) Tschumi. „Urgeschichte der Schweiz“. Leipzig 1926. — Staehelin. „Die Schweiz in römischer Zeit“. Bâle 1931. p. 9.

(2) Voir „Dict. hist. et biogr. de la Suisse“, à ce mot.

(3) Dans ces citations étymologiques, les mots et les chiffres entre parenthèses indiquent la désignation ancienne avec la date du document où ils sont ainsi orthographiés.

(4) „Ortsetymologische Forschungen“.

comme le pensaient les moines, mais la « petite maison », du vieux haut allemand « luzil », petit et « zella », demeure. Le nom de « Rauss » sort, comme l'Areuse (la Reuse) et la Reuss, du vieux haut allemand « rauza », roseau, jonc (1).

Les noms de montagnes du Jura bernois ne paraissent pas non plus provenir du ligure. Lomont, Monterri, Moron (Mont rond), Montoz, possèdent la racine latine « mons », le mont. Le mot « Raimieux » (Ramul en 1317) sort du latin « rameolus », petit rameau. « Rangiers » et « Repais » viennent du vieux français, rangée et pâture (avec le duplicatif « re »). Sonnenberg (2), Blauenberg, ont la racine allemande « berg », montagne. « Chasseral » vient probablement du latin « saxum », rocher, en italien « sasso », permutant en « ch » et « sasse », ainsi transformé en « chasse », comme aussi Chasseron. « Graitery » possède la racine allemande « grat » (Gornergrat), qui a la même signification que notre mot « crête », du latin « crista ».

Nos connaissances présentes nous laissent donc entièrement dans l'incertitude sur l'origine, le nom et l'ethnicité de ces quelques tribus qui occupèrent notre pays aux époques préhistoriques et protohistoriques. Mais beaucoup d'étymologies de noms de cours d'eau et de montagnes nous font croire, en revanche, que les Celtes, tout au moins, habitèrent notre contrée, qui entre alors dans les temps historiques, puisque des documents écrits commencent à nous en parler. Strabon, dans sa *Géographie*, datant du début de notre ère, cite le Mont Jura, séparant les Séquanais des Helvètes: « In Sequanis mons est Jurassus qui eos ab Helvetii distinguit » (3). A peu près à la même époque, Jules César emploie cette même forme: « Jura ». Plin l'Ancien écrit « Jures » au pluriel et Ptolémée, au II^e siècle ap. J.-C., « Jourassos », en grec.

Actuellement les toponymistes ont la tendance de faire provenir les noms de montagnes et de rivières — à part un certain nombre d'origine moderne — de racines indo-européennes signifiant hauteur, montagne, pointe, rocher pour les premiers, et eau, liquide, couler, aller, pour les seconds (4). « Jura », « Jorat », etc., sortiraient des substantifs celtiques « iul » et « ior », ayant le sens de « chef », « tête », « sommet », ce qui se rapproche de l'étymologie que nous avons donnée plus haut. Le mot « saxum » dont on fait dériver « Chasseral » serait lui-même issu d'un radical sanscrit « sasya »,

(1) Ch. de Roche. „Les noms de lieux de la vallée de Moutier-Grandval“. Halle. 1906.

(2) Forme allemande de „Montagne du Droit“, „Mont Soleil“ ne désigne pas la chaîne de montagnes, mais bien la station climatérique qui se trouve au Droit de Saint-Imier.

(3) „Geogr.“ lib. IV.

(4) F. Montandon. „Etude de Toponymie alpine“. Genève 1929.

R. de Felice. „Essai sur l'onomastique des rivières de France“. Paris. 1906.

arme ou pierre. Le Moron qui est un sommet allongé, et non rond, aurait comme racine, de même que bien d'autres montagnes (Monte Moro, Morion, Cresta Mora, Mont Mort, etc) le mot « mor », impliquant en indo-européen l'idée de hauteur. Quant à « Rangiers » et « Raimeux », leur origine serait l'antique radical « ram » ayant la signification de « pointe », « promontoire », « arête ».

Ce système, on le voit, vieillirait considérablement, de trois à quatre mille ans au moins, les noms géographiques de nos contrées. Cela est assez admissible, puisque la préhistoire et la linguistique nous apprennent que les Néolithiques peuplaient alors l'Europe et parlaient une langue commune, apparentée au sanscrit (1). Comme de nos jours ces gens se disaient entre eux: « Je vais à la montagne » ou « Je vais au bord de l'eau », selon qu'ils se dirigeaient vers les hauteurs ou vers la rivière de leur contrée. Et les mots divers qui représentaient ces idées, seraient ainsi devenus, après bien des avatars, les noms géographiques actuels où se perçoit cependant encore comme un écho du phonème primitif.

3. Limites du pays des Rauraques

Dès l'époque de la conquête des Gaules (58—50 av. J.-C.) par César, nous apprenons en substance, dans ses *Commentaires* et plus tard dans Strabon (18 ap. J.-C.), dans Pline (50 ap. J.-C.), dans Ptolémée (II^e s. ap. J.-C.) que la région du cours moyen du Rhin, (soit du lac de Constance à Strasbourg) était occupée par les Helvètes, les Rauraques et les Séquanes. Ces Rauraques (autres formes écrites ou possibles du nom: Rauric, Rauriac, Rabrac, Ravrac), placés entre les deux autres peuples, habitaient le territoire compris entre le Rhin, la Birse et l'Aar. C'est du moins l'opinion généralement admise (2). Mais Burckardt-Biedermann (3), l'historien bâlois qui s'était fait une spécialité de ces matières (4), n'admet pas exactement les mêmes limites. Pour lui, alors que les Helvètes, au II^e siècle av. J.-C., demeuraient dans la région du Main, les Rauraques, nation celtique sœur, tenaient le territoire enclos entre le coude du Rhin et la Forêt-Noire, à laquelle les Anciens donnaient le nom de Forêt Hercynienne, en englobant dans ce terme toutes les autres chaînes du sud-ouest de l'Allemagne jusqu'aux Carpathes. « Hercynia

(1) Pour un exposé rapide de la question indo-européenne ou aryenne, voir notre ouvrage: „L'Antéhistoire“. Neuchâtel. 1932. p. 37-44.

(2) Trouillat. „Monuments“. I. Préface.

(3) „Die Wohnsitze der Rauriker und die Gründung ihrer Kolonie“, in Zeitsch. f. die Gesch. d. Oberrheins. Bd. XXIV. 1909.

(4) En outre „Die Kolonie Augusta Raurica“. Bâle. 1910.

sylva oritur ab Helvetiorum et Nemetum et Rauracum finibus » écrit César (1), se référant sans doute ici aux données de plus anciens écrivains grecs, tels que Posidonius (150 av. J.-C.) et non à celles de son temps.

Mais à l'instar des Helvètes qui, à l'époque de l'invasion des Cimbres et des Teutons (108 av. J.-C.), abandonnèrent leur territoire au nord du Rhin, sous la pression des peuples voisins, pour se cantonner au sud, dans le plateau suisse, les Rauraques passèrent le fleuve et vinrent demeurer sur la rive gauche, ainsi que dans les vallées jurassiennes, à l'ouest, au sud et à l'est de Bâle. Cependant, pour Burckardt, ils n'arrivèrent jamais jusqu'à l'Aar, vers Soleure et Olten. Dans cette direction, ils ne dépassèrent pas les hauteurs du Jura, tandis que, en revanche, ils s'établirent en Alsace, jusqu'aux Vosges et à Colmar. Leur capitale Raurica, devenue Augusta Rauracorum, sous la colonisation romaine, montre encore aujourd'hui, près d'Augst (Basel-Augst et Kaiser-Augst) dans la campagne bâloise, de nombreux vestiges de son importance (amphithéâtre, temples, thermes, aqueduc et castrum) (2).

Le cadre de cette étude ne nous permet pas de nous étendre plus amplement sur les raisons qui poussent l'auteur bâlois à restreindre vers le sud les limites du pays des Rauraques. Viollier, du Musée national de Zurich, admet les limites fixées par les anciens historiens et, d'après le résultat des fouilles archéologiques, pense qu'une partie des Helvètes s'était déjà établie en Suisse dès le IV^e siècle avant notre ère, tandis que le restant demeurait encore au nord du Rhin, jusqu'à l'invasion des Cimbres et des Teutons (3).

Comme les Helvètes, les Rauraques avaient sans doute émigré. Leur premier habitat aurait été le pays de la Ruhr, d'après d'Arbois de Jubainville qui écrit ceci: « Quant aux noms de rivières dont ont été tirés les noms de peuples..., on doit mettre en regard... 1^o des Sequani, nom venant de celui de Sequana « la Seine », sur les bords de laquelle ce peuple a dû habiter avant d'aller s'établir à Besançon et aux environs; 2^o des Raurici, peuple qui, avant de s'installer aux environs de Bâle, en Suisse, a dû occuper le bassin de la Raura, aujourd'hui Ruhr, affluent du Rhin, plus au nord, en Prusse rhénane... » (4).

(1) „Commentaires“ L. VI. C. 25.

(2) F. Frey. „Führer durch die Ruinen von Augusta Raurica“, avec littérature.

(3) „Sépultures du II^e âge du fer en Suisse“.

(4) „Les Celtes“. Paris 1904. p. 130.

4. La Jurassie, terre de confins des Rauraques, des Helvètes et des Séquanés

On le voit, la délimitation de l'ancienne Rauracie est très incertaine. Mais il existe pour nous un autre moyen de la fixer et notamment dans la zone jurassienne dont nous nous occupons. « Suivant les recherches historiques les plus consciencieuses, nous dit Trouillat (1), la circonscription politique gallo-romaine a servi de règle et de base à la circonscription ecclésiastique. » « Les divisions de l'Empire, écrit L. Blondel (2), ont été adoptées par l'Eglise; au territoire des cités antiques sont venus se superposer les évêchés; aux périmètres des domaines des villes, les paroisses; aux lieux de culte, les sanctuaires chrétiens. Ces règles ne souffrent que peu d'exceptions. » « Les territoires des peuples gaulois, lisons-nous dans H. Hubert (3), sont devenus ceux des civitates et des pagi des pays de la Gaule romaine, ceux-ci sont devenus nos évêchés, nos bailliages dont le nom est peut-être celtique. »

Lors de la christianisation des Gaules, chaque province ainsi forma un évêché. Les actes des conciles de Cologne et de Sardique (346—347) mentionnent le nom de Justinianus Rauricorum, soit Justinien, évêque des Rauraques. Les limites de ces provinces furent celles des anciens pays celtiques. Il ressort de ce fait que la configuration des diocèses du moyen âge représente approximativement celle des territoires des peuples gaulois, lors de la conquête romaine.

Or, les documents médiévaux nous montrent les trois diocèses de Bâle, de Besançon et de Lausanne se touchant au centre de notre Jura bernois. L'Ajoie, les Franches-Montagnes, Saint-Ursanne (au moins jusqu'au XII^e siècle), étaient compris dans l'archevêché de Besançon qui s'étendait jusqu'à Tramelan. C'est ainsi que le dernier curé de cette localité, devenu notaire et premier pasteur, par sa conversion à la Réforme, signe encore après 1530, et sans doute par habitude, ses notes ainsi: « Moi, Jean Crevoisier, notaire public et prêtre de Tramelan, en le diocèse de Besançon ».

Au diocèse de Bâle appartenaient la prévôté de Moutier-Grandval, la seigneurie de Delémont, le bailliage de Laufon et les localités ajoulotes de la Baroche: Charmoille, Miécourt, Frégiécourt, Pleujouse, Asuel qui ne formaient alors qu'une seule paroisse, d'où le nom de *Baroche*, du latin « parrochia ». La légende de saint Imier, datant du XI^e siècle, mais rapportant des événements du VII^e siècle,

(1) „Monuments“. I. Préface.

(2) „La Civilisation romaine dans le bassin du Léman“. Lausanne 1927. p. 14.

(3) „Les Celtes et l'expansion celtique“. Paris 1932. I. p. 15.

fait naître le saint à Lugnez, localité située, est-il écrit dans la version de Perréciot, « entre les Rauraques et les Séquanes » (1). La frontière entre ces deux peuples passait donc bien dans la région voisine de la Baroche.

Ces frontières suivaient habituellement la ligne de partage des eaux entre les différents bassins hydrographiques; ce qui est à peu près le cas pour notre Jura. Les Rauraques dans le bassin de la Birse, les Helvètes dans celui de la Suze, les Séquanes dans celui du Doubs. Les exceptions de Tramelan (bassin de la Trame, affluent de la Birse) et de la Baroche (bassin de l'Allaine, affluent du Doubs) doivent être des attributions postérieures, probablement médiévales, comme celle que les documents révèlent pour Saint-Ursanne, lors de la transformation du monastère en chapitre (fin du XI^e siècle) (2).

Il ressort de ces considérations que le Jura bernois ne fut pas autrefois le vrai pays des Rauraques qu'il faut situer au coude du Rhin et dans les vallées afférentes. Quand les Rauraques se joignirent aux Helvètes, dans leur tentative d'émigration en Gaule, et incendièrent comme eux leurs foyers, pour s'enlever toute idée de retour, ils étaient, au dire de César, au nombre de 23 000. Ce chiffre serait-il même passablement inférieur à la réalité, qu'il nous montre cependant la faible importance numérique de cette tribu. La contrée du coude du Rhin, bâloise et alsacienne, pouvait facilement l'abriter en entier, sans qu'il soit nécessaire de penser que les régions montagneuses avoisinantes, moins hospitalières, aient été autre chose pour eux que des territoires de chasse.

Les trouvailles faites près de l'usine à gaz de Bâle, à partir de 1911, ont révélé l'existence en cet endroit, au bord du Rhin, d'une localité de l'âge de La Tène III, et donc probablement rauraque. Ce qui le confirmerait encore, ce sont divers détails des fouilles, montrant la bourgade détruite par les flammes, après enlèvement de tous les objets utiles. Les habitations, au nombre de 50, consistaient en fosses creusées dans le sol et recouvertes de toits. Une palissade de pilotis entourée d'un fossé les enfermait. Au dehors, des enclos pour le bétail dont les ossements sont ceux du bœuf, du porc, du mouton, de la chèvre, du cheval, du chien, de l'oie et de la poule. De nombreux fragments de poteries, de l'époque de La Tène III, et sur l'emplacement d'un cimetière, au nord du site, beaucoup d'objets de parure (bracelets, bagues, fibules, pendants en verre ou en bronze), un joli couteau à poignée ornementée d'une tête d'homme, témoignent de l'aisance de cette peuplade. Ce lieu serait devenu plus tard la

(1) L. Vautrety. „Notices historiques. District de Porrentruy“. Art. Lugnez.

(2) Trouillat. Monuments. I

localité gallo-romaine d'Arialbinum que les cartes antiques placent tout près de Bâle (1).

Les vallées de la Birse, de la Sorne et de la Lucelle eurent-elles des établissements rauraques de ce genre? Nous n'en savons rien. La station du Roc de Courroux, remontant à la fin de l'âge du bronze, est passablement antérieure. Quant au camp de Monterri, qui présente des vestiges de l'époque de La Tène, il était sans doute tenu par les Séquanes, comme la majeure partie de l'Ajoie.

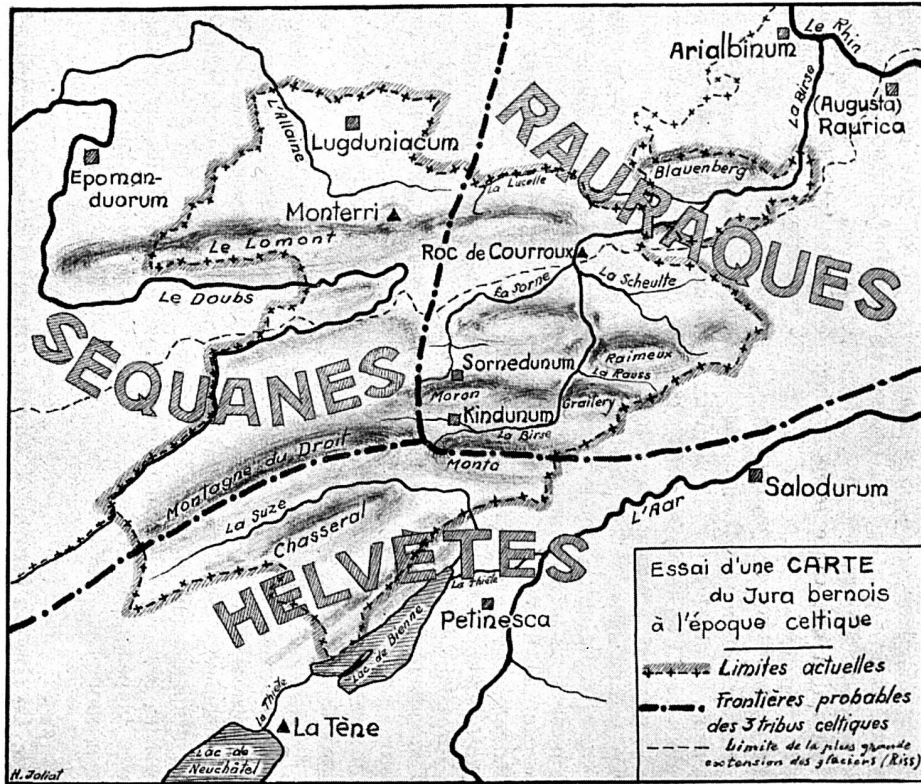
5. Le sort du mot Rauracie

Ce qui paraît certain, c'est que le territoire jurassien bernois était, à l'époque celtique, une terre de confins, partagée entre les trois peuples, les Séquanes, les Rauraques et les Helvètes qui se touchaient à Pierre-Pertuis, la fameuse porte rocheuse que les Helveto-Romains creusèrent ou agrandirent pour faciliter les communications entre Aventicum d'une part, et Epomanduodurum (Mandeure, près de Montbéliard) ou Augusta Rauracorum, d'autre part. Il n'est donc pas précisément exact, lorsqu'on spécifie l'emplacement des peuplades de l'Helvétie préromaine, de dire ainsi que le font certains manuels: « les Rauraques dans le Jura bernois ». Vraisemblablement, les Rauraques occupaient les environs de Bâle et tenaient en cet endroit le passage du Rhin, comme ils le tinrent ensuite sous l'empire romain et à l'époque des invasions, d'où la prospérité de leur capitale Augusta Raurica (ou Rauracorum) qui, après sa destruction par les Barbares, vers 450 ap. J.-C., dut être remplacée très vite par une autre ville voisine: Basilea, Bâle.

Grâce à l'esprit traditionaliste de l'Eglise, longtemps les évêques résidant à Bâle s'intitulèrent évêques des Rauraques; et même plus tard, quand prévalut le nom de Bâle, la première dénomination persista surtout en langue latine. C'est ainsi que le peuple de l'Evêché s'intitula « Rauraque » avec d'autant plus de facilité qu'il ne pouvait s'appeler bâlois, terme s'appliquant avec justesse aux ressortissants du territoire de la ville. De même, aujourd'hui, personne n'est plus estomaqué qu'un Bernois, lorsqu'un de ses concitoyens jurassiens lui dit, en lui empruntant son dialecte: « I bi au e Berner. »

Au cours des siècles, et surtout après le transfert du siège épiscopal à Porrentruy, conséquence de l'adoption de la Réforme à Bâle, les gens instruits, en l'absence d'autre vocable (à part celui de « gens de l'Evêché », un peu vulgaire) adoptèrent le nom de Rauraques pour désigner les habitants de la Principauté. La renaissance des humanités et la création d'un collège bruntrutain apprirent à connaî-

(1) Stehlin, Mayor et Revillod. „Die praehistorische Ansiedelung bei der Gasfabrik Basel“. Indicateur d'antiquités suisses. T. 16, 19, 20, 21, 23.



4

H Guélat, del.

tre ces Rauraques que César citait à plusieurs reprises dans ses *Commentaires*. Un auteur anonyme, probablement le P. Sudan, qui publia la *Basilea sacra*, première histoire de l'Evêché, intitula *Rauracia vastata*, l'ouvrage où il décrit les ravages de la guerre de Trente ans dans notre pays. Le P. Dunod disserte, en 1716, sur Amagétobrie (pour lui Porrentruy) et Augusta Rauracorum, « villes de la Séquanie rauracienne ». « *Rauracorum spes et salus* », telle est l'inscription que place le maître-bourgeois Choulat, sur la bannière avec laquelle il va recevoir le commissaire impérial, Pierre de Reichenstein, chargé de pacifier, en 1732, l'Ajoie en révolte.

Rien d'étonnant donc que, sous la Révolution française, l'on nomme « rauracienne » l'éphémère république qui s'installa sur les ruines de l'Evêché, qu'en 1830, la chute du régime patricien bernois se fasse aux accents de la *Rauracienne*, la chanson patriotique de Xavier Stockmar, et que nos géologues aient appelé « étage rauracien » l'importante formation corallienne de nos terrains jurassiques. Au cours de la campagne séparatiste (1919), l'auteur de ces lignes parlant à Genève de l'autonomie jurassienne, eut-il dans son émotion la langue fourchée entre les mots « Jura » et « Rauracie » ? Sans doute, puisqu'un journaliste genevois comprit et transcrivit « Jurassie ». Ce qui valut au conférencier les félicitations ironiques d'un adversaire pour la trouvaille de ce vocable « suavement féminin ». La Jurassie!! j'accepte quand même la paternité de ce mot, car c'est ainsi que d'un quiproquo, d'un lapsus, d'une illusion auditive, se forment les mots historiques.

Que le lecteur nous pardonne cette digression. Elle nous éloigna, pour un instant, des vrais Rauraques qui sont bien davantage, on le voit, les ancêtres des Bâlois que ceux des Jurassiens. Si le Jura bernois peut s'intituler légitimement l'ancienne Rauracie, il le doit à la juridiction millénaire de ses princes, successeurs des évêques rauraciens, beaucoup plus qu'à des relations géographiques ou ethniques avec la peuplade celtique de ce nom. Des transferts analogues sont bien connus en histoire.

6. Le site de Monterri, emplacement d'Admagetobriga !

Du temps des Celtes, ce que nous, Jurassiens, appelons la Rauracie, fut donc une marche commune à trois de leurs peuplades : Séquanes, Helvètes et Rauraques. En ce pays de frontières et de montagnes, les bourgades devaient être plutôt rares. Nous savons qu'il en existait une sur la hauteur, dite camp de Monterri, près de Cornol, où les fouilles démontrent qu'elle dut être habitée à toutes les époques

anciennes jusqu'aux temps romains et, entre autres, au second âge du fer, soit donc à la période celtique (1).

Le camp de Monterri fut sans doute un oppidum séquane. Pourquoi ce merveilleux site de défense ne serait-il pas l'emplacement de l'antique cité d'Admagetobriga? C'est la graphie qu'adoptent les historiens, de préférence à Admagetobriva, qui rappellerait l'existence d'un pont en ce lieu. L'appellatif « briva » signifie « pont » en celtique, tandis que « briga » est l'équivalent gaulois de l'allemand « burg » et « désigne un établissement de hauteur et de hauteur fortifiée » (2). On a supposé quantité d'emplacements pour cette ville d'Admagetobriga, près de laquelle, selon César, Arioviste vainquit les Gaulois, après les avoir épuisés, en se retranchant derrière un marécage (3).

Mais les auteurs récents (4) pensent que, d'après les *Commentaires*, on doit placer ce lieu à l'entrée du territoire séquane. Y a-t-il une autre enceinte aussi caractéristique, tant au point de vue topographique qu'archéologique, dans toute la région voisine de la trouée de Belfort? Nous n'en connaissons point. Quant au terrain marécageux où se fortifia Arioviste, on peut le placer entre Porrentruy et Charmoille-Fregiécourt; il suffit de se rappeler qu'autrefois les prairies situées entre ces localités étaient formées d'un sol spongieux imprégné d'eau et dont l'humidité était entretenue par les débordements de l'Allaine et de ses affluents (5).

Ainsi tombe l'objection de Trouillat (6) combattant l'opinion du P. Dunod. Celui-ci, en effet, ainsi que son commentateur J. Th. Verneur (7) placent Admagetobriga à Porrentruy même et signalent le fait que dans la plaine, dominée par le Lomont (8), le labourage des terres met souvent au jour, des morceaux de lances, de casques et d'épées. Ce dernier renseignement, témoignage d'anciens auteurs,

(1) Voir H. Joliat. „Le Jura bernois préhistorique“. Emulation jurassienne. 1934. et Annuaire de la soc. suisse de préhistoire. 1932. p. 80.

(2) H. Hubert. „Les Celtes“. I. p. 358.

(3) L. Vautre. „Notices hist.“. District de Porrentruy. II. p. 155.

(4) C. Jullian. „Histoire de la Gaule“. II. p. 157. — Paris 1909.

(5) En 1804 encore, le Creugenat et l'Allaine inondent Porrentruy. Voir Ch. Junod „L'ancien évêché de Bâle, à l'époque napoléonienne“. Tavannes 1918. p. 21. — Les cartes Dufour et Siegfried mentionnent également cet état marécageux du sol.

(6) „Monuments“. I. Préface.

(7) „Découverte... d'Amagétobrie...“ etc. Porrentruy. 1796.

(8) Le Lomont est la chaîne qui part des Malettes pour se diriger à l'ouest et pénétrer en France; c'est le nom qu'elle portait déjà dans l'ancien temps et qui a été conservé en France. — Le Monterri ou Mont Terri est une colline située au nord de la chaîne, à proximité de Cornol. — Mont Terrible est une corruption de Monterri; ce nom peut s'appliquer, suivant les auteurs, au Lomont ou au Monterri; il est ridicule, inexact et prête à confusion. Il pourra se trouver dans les citations que nous serons obligé de faire.

vient corroborer notre déduction d'une bataille ayant eu lieu au pied de Monterri, quand ce camp portait le nom d'Admagetobriga, oppidum qu'il faudrait donc situer dans cette enceinte, et non à Porrentruy, ou ailleurs. Nous pensons que ces arguments sont assez intéressants pour nous permettre cette hypothèse nouvelle que nous exposerons peut-être un jour dans tous ses détails, si nos recherches ultérieures viennent la confirmer encore.

7. Autres localités des temps celtiques

Une autre bourgade devait être Lugnez, « dans la province d'Ajoie », « ex provincia Augaugiae et vico Lugduniaco », lieu de naissance de saint Imier, nous dit la légende, écrite au XI^e siècle. Le mot Lugduniaco (1) est certainement d'origine celtique, car il dérive, comme Lugdunum, Lyon, du nom du dieu gaulois de la lumière: « Lugus » et de « dunum », suffixe celte très fréquent, signifiant un lieu fortifié, d'où le nom anglais « town ». Ainsi encore Noviodunum (Nyon), Eburodunum (Yverdon), Minnodunum (Moudon). Thoune, Thun, viendrait aussi de « dunum ».

Deux autres villages, ceux de Chindon et de Sornetan, pourraient bien aussi dater d'alors, si l'on admet que leur terminaison provient également de « dunum », soit Kindunum et Sornedunum. Mais ces étymologies, proposés surtout par Quiquerez, sont contestées par Jaccard (2), qui les dérive de formes francisées de deux mots allemands: Sornethal et Kind; Chindon se disant en allemand Zer Kinden (Zer Chindon en 1236 et Zchindun en 1289). Cependant Aebischer (3) fait venir Chandon, village fribourgeois au sud d'Avenches, du mot Cambodunum, d'où serait également issu, d'après d'Arbois de Jubainville (4), le nom allemand de Kempten. Un autre bon linguiste (5) admet aussi Kindunum pour Chindon. Sornetan peut aussi bien provenir de Sornedunum puisque d'Arbois de Jubainville (6) voit dans la localité badoise de *Zarten* un antique Tarodunum; comme le suffixe « dunum » est devenu « ten » dans ce cas, il peut aussi s'être changé en « tan » dans l'autre.

(1) Ce nom pourrait aussi venir de „fundum Lugduniacum“, domaine d'un certain Lugdunius; ce qui reporterait son origine aux temps gallo-romains, plus récents

(2) „Toponymie“. op. cit.

(3) „Annales fribourgeoises“. 1925.

(4) „Les Celtes“. op. cit. p. 178.

(5) Ch. de Roche. „Les noms de lieux de la vallée de Moutier-Grandval“. Halle. 1906. p. 3. n. 2.

(6) „Les Celtes“. op. cit. p. 136.

8. La Tène, entrepôt du fer jurassien

Mais d'autres raisons, que nous allons exposer maintenant, militent en faveur de l'origine celtique de ces deux localités du centre du Jura bernois. Elles sont sur la voie directe qui menait des minières de fer à La Tène, cette station éponyme du II^e âge du fer, située à l'angle nord du lac de Neuchâtel. La Tène était alors un établissement celtique important, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, mais que les fouilles archéologiques ont révélé. L'un de nos concitoyens jurassiens, l'éminent archéologue des stations lacustres, le Dr en médecine V. Gross, de Neuveville, fut, avec les Neuchâtelois Desor et E. Vouga, parmi les premiers à explorer ce site. Ses recherches aboutirent à son second grand ouvrage: *La Tène, un oppidum helvète* (1). Les fouilles subséquentes de Wavre, Zintgraf et P. Vouga sont exposées dans l'œuvre définitive de ce dernier (2) qui résume ainsi les résultats actuels (3):

« Comme la plupart des marchandises étaient neuves — épées dans leur fourreau, objets emballés dans une toile grossière, dont la rouille a laissé des traces sur le métal — et souvent pas absolument terminées, nous supposons que La Tène servait d'entrepôt aux produits manufacturés dans la région assez proche du Jura bernois où se rencontraient à la fois et les gisements de fer et les vastes forêts indispensables au traitement du minerai par le procédé, dit catalan, le seul alors connu. On comprend aisément pourquoi, à une époque où la voie fluviale jouait un rôle prépondérant, on choisit cet emplacement vraiment prédestiné, au confluent de trois lacs sur la route mettant en communication les vallées du Rhin et du Rhône, « la vieille route des légendaires Argonautes », comme l'a si justement appelée J. Déchelette. »

Cette conclusion vient donner un nouvel appui aux travaux de Quiquerez sur les forges primitives de notre pays (4). Le sol du Jura bernois, principalement dans les districts de Delémont et de Moutier, présente en maints endroits des affleurements de minerai de fer, dit pisolithique, à cause de sa forme en pois. Une marne rougeâtre enrobe ces pisolithes, grains plus ou moins arrondis, brunâtres, lourds, aux reflets métalliques et désigne ces gisements à l'attention de l'habitant. L'exploitation en était facile, puisque la matière ne demandait aucune préparation et se récoltait à fleur de terre. La

(1) Paris. 1886.

(2) „La Tène“. Leipzig. 1923.

(3) Voir „Dict. hist. et biogr. de la Suisse“. art. La Tène.

(4) A. Quiquerez. „De l'âge du fer“. Porrentruy. 1866.

découverte de la sidérurgie a dû se faire, sinon chez nous (nous n'en savons rien), du moins dans un terrain aussi propice.

Les récents archéologues (1) supposent que la découverte de la production du fer a pu se produire lors de la cuisson d'une poterie à l'argile de laquelle était mêlé du minerai en grain et portée fortuitement à une haute température (2). Sur place se trouvait également le combustible nécessaire, non pas la houille, mais le charbon de bois, que procuraient en abondance les vastes forêts de nos monts.

9. L'ancienne sidérurgie du pays jurassien

« La contrée qui fournit le plus de traces de l'ancienne sidérurgie, écrit Quiquerez (3), est ce quartier de montagne entre la vallée de Delémont et celle de Tavannes. » Précisément où sont situés, ajouterons-nous, Sornetan et Chindon. L'on y trouve quantité de dépôts de scories et même quelques fourneaux primitifs, en terre réfractaire. De celui du Cernetat, près de Domont sur Soulce, notre auteur dit ceci: « Quand nous l'avons découvert, le fourneau tendait hors de terre comme un tronc de sapin creux et moussu. Mes compagnons de voyage affirmaient que ce n'était pas autre chose et il a fallu en briser un morceau et leur montrer sa composition et les scories qui l'environnaient pour les convaincre. » (4) Non loin de la ferme de la Blanche-Maison, sur Undervelier, l'un de ces fours primitifs avait près de 2 1/2 mètres de hauteur et la cheminée cylindrique intérieure 1/2 mètre de diamètre, ce qui lui donnait une capacité d'une centaine de litres. A La Seigne, près de Rebévelier, un autre fourneau était précédé d'un amas de scories, dont l'examen démontrait l'ancienneté, à cause de leur haute teneur en fer, témoignant de leur production dans un four à faible tirage. Au Chauffour (nom caractéristique), entre Saint-Brais et le moulin de Bollmann, les parois, en argiles réfractaires bigarrées, étaient particulièrement épaisses. A la Favergeatte (autre nom caractéristique, issu de fabricarius, forgeron en latin), dans la Combe du Fer-à-cheval, près Montavon, un double mur de soutènement entourait le creuset qui possédait, en outre, à sa base, deux canaux de communication avec l'extérieur. C'est le seul de ces établissements sidérurgiques où leur découvreur ait vu trace de l'utilisation du soufflet, à cause de la présence de cette seconde ouverture inférieure, pouvant donner passage à la buse. Quant aux autres fourneaux, leur unique conduit servant à l'extraction conti-

(1) Voir G. Montandon. „Traité d'ethnologie culturelle“: Paris 1934. p. 284 et suiv.

(2) A. Gerster. „Siedelung aus der späten Bronzezeit auf den Roc de Courroux“, im Jahrb. d. Hist. Mus. Bern. 1926.

(3) Age du Fer. p. VII.

(4) Age du Fer p. 20.

nuelle des scories, il n'y avait pas, selon lui, possibilité d'y faire passer une tuyère qui aurait empêché la première opération. L'incandescence se serait produite uniquement par le tirage de l'air entre le haut et le bas du fourneau et le fer n'arrivant pas à la fusion complète devait être sorti sous forme de loupe qu'on forgeait alors sur une dalle.

Déchelette (1) croit aussi à l'origine celtique de ces fours, analogues à ceux découverts à Bibracte, mais il ne pense pas que les premiers métallurgistes aient pu se passer de l'usage du soufflet. Nous partageons cet avis. Il n'était du reste pas nécessaire que le soufflet et sa buse fussent installés en permanence dans le conduit de sortie; l'on pouvait très bien déplacer de temps à autre cet instrument encore très primitif, sorte d'outre de peau, gonflée et dégonflée entre deux planches, pour pouvoir extraire les scories au moyen du ringard. « Le soufflet explique au mieux, écrit Montandon (2), la résolution des difficultés plus grandes d'extraction et de préparation que présentait le fer, par rapport aux autres métaux. En tous cas, la découverte du soufflet ne peut avoir précédé que de peu la sidérurgie permettant son développement et son extension. »

L'on trouvera quelques autres détails sur les découvertes de Quiquerez dans notre précédente étude (3). Mais leur réalité et leur ancienneté nous apparaissent toujours plus certaines. « Si Quiquerez souventes fois pêche par excès d'imagination, nous dit aussi Ch. Frey (4), les scories... que le paysan trouve dans ses sillons au Clos Grion et aux environs... n'en existent pas moins et ont été constatées à une époque où aucun charbon n'était importé. »

P. Vouga (5) se réfère à toute une série de passages, puisés dans les travaux de Quiquerez et qui lui paraissent authentifier et justifier son opinion personnelle sur La Tène, entrepôt du fer jurassien. Ainsi, certains tumuli (6) avec poterie celtique et objets de bronze et de fer, semblent montrer « que le Jura bernois a été occupé à l'époque halstatische ou à La Tène I, seules périodes où se puissent rencontrer des tumuli avec objets en fer, puisqu'à partir de La Tène II la tombe plate est de règle ». D'autre part « quand Quiquerez dit qu'à Courfaivre « plusieurs tumulus renfermaient des scories de fer » (7), on peut se demander si ces scories n'ont pas été déposées

(1) „Manuel d'archéologie. Second âge du fer“. Paris 1914. p. 1542.

(2) Traité d'éthnologie etc. p. 284.

(3) „Le Jura bernois préhistorique“. chap. Age du Fer. Emulation. 1934.

(4) „Hist. et chronique de Malleray“. p. 13. — Tavannes 1926.

(5) „La Tène“. op. cit. Conclusions.

(6) A. Quiquerez. „Notice hist. et statist. sur les mines, les puits et les forges de l'ancien évêché de Bâle“. Porrentruy 1855. p. 3.

(7) „De l'âge du fer“, p. 17.

intentionnellement dans la tombe d'un ouvrier fondeur, au même titre que l'épée et la lance dans la tombe d'un guerrier ou que le mobilier du tumulus de Celles (1) dans celle d'un ouvrier sur cuir.»

De même pour les trouvailles, près d'anciens fourneaux: 1° de haches de fer à douille, dont l'une à manche courbe, types qui se rencontrent à La Tène, 2° de débris de poteries, à grains de quartz et confectionnées à la main, 3° de lingots de fer, en forme de pyramides doubles, « n'est-on pas en droit de conclure à un synchronisme entre lingots, tessons, fourneaux et forges... Puisque donc, ajoute Vouga, le Jura bernois était si riche en forges et en fourneaux préromains, nous nous croyons autorisés à considérer comme probable que les marchandises entreposées à La Tène, provenaient du Jura bernois, où devait par conséquent se trouver l'un au moins de ces ateliers de fabrication qui ont livré au monde gaulois de si remarquables produits métallurgiques.»

D. Viollier (2), parlant des Helvètes, pense aussi qu'« ils exploitaient les minières du Jura.» Nous avons également demandé, sur ce sujet, l'opinion du Dr F. Koby, notre jeune fouilleur jurassien qui, après ses recherches en diverses grottes et à Monterri, vient encore de découvrir dans une caverne près de Saint-Brais des vestiges de l'âge de la pierre et du bronze (3). Voici ce qu'il nous a répondu:

« Ce que Quiquerez dit des fourneaux pour l'extraction du fer est très intéressant, et l'on peut dire, classique, puisque Déchelette le cite et Rupe aussi, dans son travail sur les premiers bronzes et les premiers fers de Suisse. Je connais plusieurs endroits où les scories abondent. Le plus remarquable est situé au-dessous de la route de Bellelay à Fornet et constitue une véritable carrière où les gens du pays s'approvisionnent en matériaux pour empierrer un chemin qui descend à Châtelat. Je connais aussi la forge située au-dessous du Fer-à-cheval des Rangiers. Là aussi il y a encore actuellement de grands tas de scories. Pour déterminer exactement l'âge de ces emplacements, il faudrait y faire des fouilles et tâcher d'y trouver des objets caractéristiques... plusieurs emplacements sont près de Saint-Brais. J'en connais un près de la Colnate, qui est reconnaissable à sa terre noire, mais il est facile de confondre avec des charbonnières, si l'on n'a pas trouvé les scories typiques. Mon père (4) connaissait une multitude de fourneaux anciens. Je regrette beaucoup de ne pas lui avoir demandé de les marquer sur une carte. Je vous signale aussi que sur le plateau de Monterri nous avons recueilli quantité

(1) „La Tène“. op. cit. p. 116.

(2) „Carte archéologique du c. de Vaud“. Lausanne. 1928. p. 10.

(3) „Sur la présence en Suisse du grand ours des cavernes“. Emulation 1936.

(4) L'éminent géologue que l'on sait. La lettre que nous citons est datée du 4 juin 1936.

de scories, encore très riches en fer, dont je possède ici plusieurs échantillons. »

10. Les routes celtiques

Pour l'exportation des produits du fer, il semble que des chemins aient été nécessaires. Le charbon de bois ne pouvait toujours s'obtenir exactement au même endroit que le fer, et l'on devait être obligé de transporter l'une ou l'autre de ces matières, ou même les deux, sur l'emplacement du fourneau. « Alors que les premiers courants civilisateurs, écrit un autre archéologue suisse (1), ont suivi les cours d'eau et les lacs, au gré des vallées, il n'est pas douteux que très vite, dès l'époque du fer, il y a eu des pistes, des routes marquées à travers les forêts... les Helvètes possédaient des chemins qui depuis lors sont devenus nos principales voies de communications. » Il en était de même en Gaule, d'après les historiens récents. « Les Romains, en occupant la Gaule, trouvèrent tout un réseau routier déjà constitué » (2).

L'ancienne mesure itinéraire, la lieue (leuca), nous vient des Celtes et non des Romains qui comptaient par stades (3). Les chaussées romaines, d'après C. Jullian (4) « ont succédé aux chemins des Celtes, à peu près à la même place. Car presque partout, les Gaulois ont reconnu et marqué les directions naturelles qui s'imposèrent aux voies nationales de tous les temps. » Nous ne résistons pas au plaisir d'extraire d'une œuvre remarquable et originale quelques passages qui donneront du relief à tout ce que nous allons dire au sujet de ces voies de communication. Pour l'auteur (5), le chemin ancien date même déjà du néolithique et du bronze, époques pacifiques?? qu'il faut opposer aux temps des Celtes où triomphe « une caste militaire dont le seul luxe est celui des armes de fer » (6).

Le chemin primitif « a souvent son appellation caractéristique... le chemin pierré, ferré, haussé, le vieux chemin, le chemin de César, des Romains... Il est, je crois, inutile d'insister sur la tradition populaire qui attribue aux Romains la paternité de toutes les voies anciennes. Et ce n'est certes pas une rectification suffisante que de reporter cette paternité sur les peuples dits « gaulois ». Le chemin primitif n'a été qu'un des éléments de la construction de toute la campagne (7) ...établi à même la roche « il » conserve ainsi une vérita-

(1) L. Blondel. „La civilisation romaine dans le bassin du Léman“. p. 10.

(2) Grenier. „Archéologie gallo-romaine“. refer. in Journ. des Savants. 3. 1935,

(3) H. Hubert. „Les Celtes“. I. p. 16.

(4) „Hist. de la Gaule“. II. Paris 1914. p. 230.

(5) G. Roupnel. „Hist. de la Campagne française“. Paris. 1932.

(6) ibid. p. 68.

(7) ibid. p. 231.



La route celto-romaine de la Tanne (à 4 km 6, ouest de Tavannes): reproduction d'une photogravure de l'ouvrage du Dr Carnat. L'auteur nous écrit que ce document lui avait été communiqué par feu le doyen Grimaitre qui, on le sait, (voir «Les vieux parchemins de Tramelan») s'intéressa vivement à l'histoire de cette région.

ble intégrité. La pierre y présente les traces d'ornières séculaires. La circulation millénaire a laissé sur le rigide socle, ce façonnement intime et familier qui est comme la caresse des âges; et la lente usure du rocher sous les pas ou sous les chars lui donnent la douceur d'un modelé sous les eaux. — Le chemin construit des temps primitifs est ainsi d'une solidité qui a presque toujours défié les âges» (1).

Quiquerez (2) prétend avoir retrouvé certains tronçons de ces voies à Pierre-Pertuis, dans la combe de Bollmann, près de Glovelier, ainsi qu'entre Develier et Bourrignon. Ces chemins, dit-il, «se distinguent en général des voies romaines par leur peu de largeur, variant de 1 m. 05 à 1 m. 12 dans leurs ornières. Ces ornières sont taillées dans le roc à plus ou moins de profondeur et quelquefois à des niveaux différents ou successifs. Bien certainement ces ornières ont été creusées avec des instruments en acier, et ne sont pas le produit d'une usure par le passage de roues ferrées. Quand la surface du terrain était le roc nu, on remarque qu'on avait fait sur la route des entailles transversales pour empêcher les chevaux de glisser.»

Nous trouvons la photographie d'une telle chaussée, «avec une centaine de marches bien conservées et les sillons latéraux pour les roues de voitures» dans un ouvrage récent (3). Cette vue a été prise à La Tanne, haut pâturage avec fermes situé au sud de la station d'Orange, entre Tramelan et Tavannes. L'on en connaît aussi au Hauenstein et à Alise, l'Alesia de César, en Franche-Comté. Ces voies sont considérées comme romaines par la plupart des auteurs et comme préromaines, par d'autres. Il semble bien toutefois que leur premier tracé, au moins sous forme de simples pistes, remonte à l'époque celtique. En signalant la découverte de Quiquerez, Déchelette (4) déclare qu'«il y aurait lieu de contrôler ces faits». Ce contrôle, confirmant les données de l'archéologue jurassien, nous l'avons indirectement dans le tronçon de La Tanne, dont nous venons de parler. Ensuite, dans les précisions que nous fournissent les lignes suivantes (5): «On peut admirer de nos jours encore, une voie helvète-rauraque, à Tavannes, à droite du chemin qui monte la combe de la forêt de la Voité, et ce depuis la cote 862 environ. Aux endroits à plan fort incliné, on découvre dans le roc les deux ornières dans lesquelles invariablement roulaient les roues du primitif

(1) *ibid.* p. 86 et 87.

(2) „De l'âge du Fer“. p 96 et aussi dans sa „Topographie du Jura oriental“. Porrentruy. 1864.

(3) Dr. G. Carnat. „Essais hist. sur l'élevage du cheval du Jura“. 1934. p. 128.

(4) „Archéologie celtique“. Paris 1914. p. 966.

(5) Ch. Frey. „Hist. de Malleray“. p. 12.

chariot; puis, à distances égales, des entailles transversales permettaient au mulet de se cramponner solidement. Pareil tronçon existait encore, il y a quelque vingt ans, à deux cents mètres au sud de Pierre-Pertuis. »

Ce dernier vestige est celui que Quiquerez a retrouvé en 1866 et décrit dans deux de ses publications (1). Nous y trouvons les passages caractéristiques suivants: « Ces dimensions si précises sont celles des voies gauloises, près d'Alise, et celles des voies de l'ancienne Grèce, où M. Caillemer, savant de Dijon, est allé les constater... Ces chemins à rainures avaient en grec un nom spécial qui indiquait leur mode de construction. Les Romains le traduisirent par « *secare viam* », car en effet c'était bien une voie taillée. »

Au sujet de la voie de La Tanne, nous avons obtenu des renseignements complémentaires de M. Ch. Béguelin, secrétaire communal à Tramelan (2). « La route des Romains, écrit-il, comme elle est appelée dans la contrée, part du tournant de la route de Pierre-Pertuis à la sortie du village de Tavannes, point 771 de la carte Siegfried, pour arriver à la hauteur du point 995, et les marches encore visibles se trouvent entre les points 862 et 995. — Je n'ai pas suivi ce chemin depuis nombre d'années, mais la dernière fois que je l'ai parcouru, les vestiges de la voie romaine, qui se trouvent côté nord et parallèlement au chemin actuel, étaient en partie recouverts de mousse et masqués par des buissons, les marches étaient encore bien visibles, et le sont encore, paraît-il. — Je pense que personne ne s'occupe de l'entretien ou de la conservation du chemin des Romains. »

Nous avons visité les lieux le 17 mai 1936. Après avoir monté un long pâturage et dépassé une ferme, la route en question entre sous bois (forêt de la Voîté). C'est alors qu'on commence à soupçonner qu'une seconde voie la borde, en contre-bas, à droite. Il y a là comme une sorte de lit de rivière desséchée, couvert de végétation basse. Entre ce point et La Tanne se voient ensuite au moins quatre de ces tronçons en escalier. Le premier très court et indistinct; le second long d'une huitaine de mètres où se voient nettement les marches transversales et les deux rainures latérales; le troisième, le plus long, est celui que représente la photographie citée plus haut et un quatrième enfin de nouveau très court. L'herbe et les arbustes qui envahissent cette antique chaussée n'empêchent point qu'elle ne soit très visible encore. En 1931, elle a été dégagée de sa végétation,

(1) „Pierre-Pertuis-Tavannes“. Emulation Jurassienne. 1872. et Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs. 1866.

(2) Par l'entremise de M. A. Wuilleumier, maire de Tramelan et de notre ami M. Ch. Rossel, vice-président de notre section de l'Emulation.

par les élèves de l'école secondaire de Tavannes (1). Cette « route des Romains », au nord-ouest de Pierre-Pertuis, n'a pas été ignorée de Quiquerez qui la cite ainsi que d'autres voies pareilles, en divers endroits, comme nous l'avons dit, notamment au sud de Pierre-Pertuis et aussi à la Roche de Court et dans les gorges de Moutier. En ce dernier endroit, il mentionne le tronçon de Moulin des Roches, de 1 m. 20 entre les ornières, alors que la vraie route romaine, située plus haut, aurait eu près de 2 m. (2). Il aurait encore retrouvé une autre voie à escalier de 1 m. 20 de large derrière le Vorbourg (3). « Les côtés rocheux portent la trace des essieux ferrés à une hauteur de 30—32 cm. Cette largeur de la voie et cette hauteur des roues ne correspondent pas au tracé des voies romaines », explique (4) notre archéologue qui, dans le même ouvrage, désigne encore un autre chemin à ornière, à l'entrée des gorges du Pichoux (5).

L'on pourrait être tenté de faire un rapprochement entre les noms de *La Tanne* et de *La Tène*, en pensant qu'ils ont une origine commune et d'y voir une preuve de plus de relations, autrefois importantes, entre ces deux coins de terre. Mais les étymologistes nous apprennent (6) que « tann » est une racine celtique, d'où le mot français « tan », écorce; tandis que « tène » dans le patois local signifie « peu profond », d'où le terme de « tènevière », amoncellement de pierre, sous l'eau du lac, à peu de profondeur.

Une tâche intéressante et passionnante attend celui qui voudra bien retrouver et décrire toutes ces fonderies et toutes ces routes celto-romaines du Jura bernois.

11. Les monnaies gauloises

Voilà donc des témoignages et des observations qui, une fois de plus, authentifient les découvertes de Quiquerez. Avec les fouilles actuelles de Vicques qui ont montré, sinon l'entière exactitude du point de vue de cet auteur, tout au moins la réalité des vestiges romains qu'il décrit en cette localité, après tant d'autres constatations en sa faveur dont nous avons parlé dans notre essai sur le Jura préhistorique, notre confiance en ses dires en est renforcée au

(1). „Jahrbuch des Bernischen historischen Museums“ in Bern. p. 46.

(2) A. Quiquerez. „Voie celtique près de Moutier-Grandval“. in „Indicateur d'antiquités suisses“. 1863. et „Routes celtiques“. ibid. 1866.

(3) A. Quiquerez. „Topographie... du Jura oriental... Porrentruy“. 1864. p. 224.

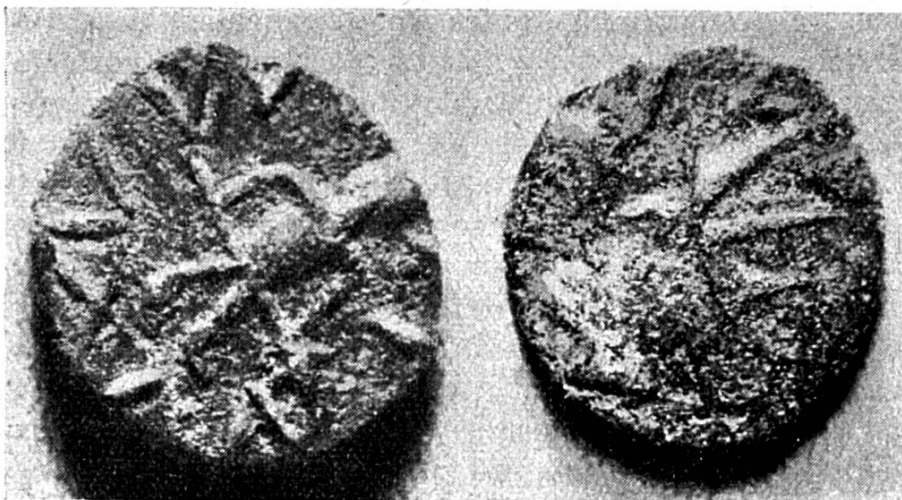
(4) ibid. p. 388.

(5) ibid. p. 154.

(6) Voir Jaccard. Toponymie. op. cit.

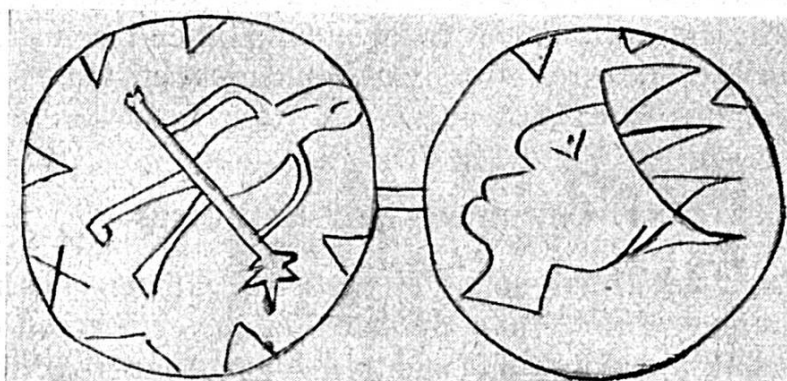
point d'oublier les critiques qui lui ont été faites. Nous croyons donc devoir considérer également comme vraies les trouvailles de monnaies celtiques que Quiquerez dit avoir récoltées en divers endroits de notre pays.

En 1851, en creusant les fondations de la maison d'école de Courroux (1), parmi des débris de murailles et de poteries, se trou-



I

II



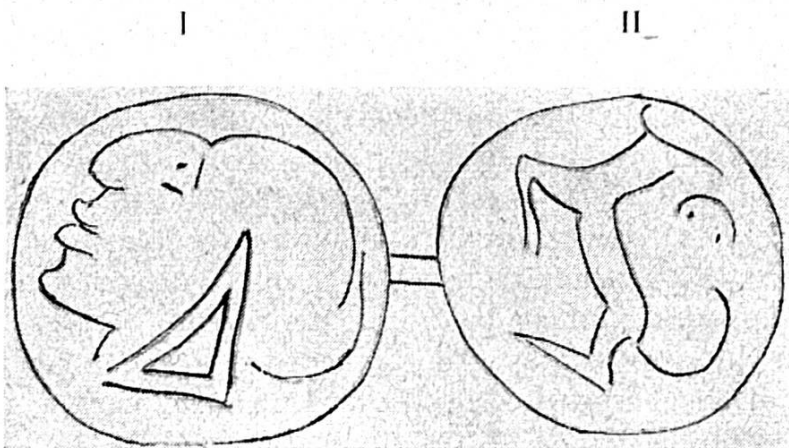
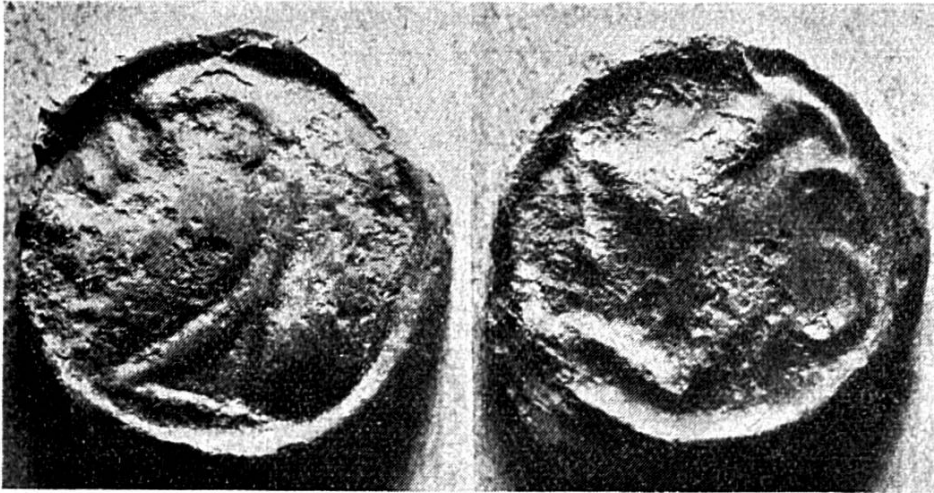
Monnaie celtique. Patine noire, diam. 10 mm. trouvée en 1928, à Monterri par le Dr Perronne, qui l'a photographiée et en a reconstitué au-dessous le dessin probable. I. Homme à la lance. II. Tête couronnée

vèrent plus de 100 monnaies gauloises et romaines, dont notre savant put se procurer une trentaine de chaque origine. Les pièces celtiques étaient en argent et en bronze et portaient, avec quelques

(1) Le Mont-Terrible. p. 209.

caractères grecs, des figures de sanglier, de cheval ou de tête humaine

Dans ses fouilles de 1861—62 à Monterri, Quiquerez recueillit aussi 31 monnaies celtiques, en argent, en bronze et en ce mélange de cuivre jaune et rouge qu'on nomme potin. Quelques-unes « por-



Monnaie gauloise, d'origine marseillaise, du 3^e siècle av. J. C. Patine verte. Diam. 16 mm trouvée à Monterri, en 1928 par le Dr Perronne, qui l'a photographiée et en a reconstitué au-dessous le dessin probable - I. Tête de Satrape. II. Taureau cornupète. (voir Déchelette, Tome IV, p. 1071 2^e éd.)

taient le nom de Togirix... qu'on remarque en divers modules et métaux dans les médailles suisses... et qui paraît appartenir à un chef gaulois » (1).

Mais voici que la lecture fortuite d'un article d'ancienne revue vient brusquement réveiller nos suspicions. L'auteur, numismate vau-

(1) *ibid.* p. 59.

dois bien connu, y établit la fausseté évidente de 3 pièces que ni le mode de fabrication (« fondues au lieu d'être frappées ») ni la matière (« métal de cloche ») ni le module (« invraisemblance de la forme, du style et du travail ») ne permettent d'attribuer au X^e siècle, ni aux comtes de Sogern et de Barga, comme les légendes (« barbare et prétentieuse épigraphie ») le laisseraient entendre (1).

« L'honorable et savant possesseur de ces monnaies, M. A. Quiquerez, a fourni à M. Lohner (2), déclare M. Morel-Fatio, des détails circonstanciés sur la manière dont elles avaient été trouvées, ainsi que diverses données historiques sur les seigneurs de Barga et de Saugern; mais, sans vouloir révoquer en doute les détails de la découverte, car la parole de M. A. Quiquerez mérite toute croyance, je ne me sens pas ébranlé dans ma conviction et j'ai la certitude qu'on a seulement abusé de son ardeur connue pour les recherches de ce genre. »

Cette vieille histoire, à mettre au passif de notre archéologue, nous peine et nous désoriente. Avec ce diable d'homme, l'on se sent continuellement dans une atmosphère glozélienne!! Faut-il alors aussi croire, comme la rumeur publique l'en accuse, que Quiquerez enterrait parfois des monnaies anciennes pour corser ses découvertes? Les monnaies celtiques dont nous dissertons ne sont certainement pas des falsifications, parce qu'elles auraient été signalées comme telles par les numismates qui les ont décrites; mais leur attribution aux sites de Monterri et de Courroux est-elle « arbitraire », pour employer une expression polie? Proviennent-elles d'autres localités, non jurassiennes, par échange ou achat de Quiquerez, car l'on en a découvert de semblables dans les cantons de Vaud, de Soleure, de Bâle (3).

Nous ne le croyons pas. Tout d'abord parce que Quiquerez paraît avoir fait des entorses à la vérité seulement, comme nous l'écrit le Dr E. Mayor, du Musée historique de Bâle (4), « alors que, châtelain de Soyhières, il cherchait à tout prix à produire des pièces prouvant les idées fantastiques qui s'étaient formées dans sa cervelle. » (5). Ensuite, il semble bien qu'anciennement d'autres personnes aient obtenu des pièces de ce genre, à Monterri tout au moins, et notamment le colonel Schwab, de Bienne (6). Enfin, beaucoup plus récem-

(1) A. Morel-Fatio. „Monnaies et médaille apocryphes de Barga et de Saugern, au canton de Berne“. Indicateur d'antiquités suisses. 1866, p. 63.

(2) „Die Münzen der Republik Bern“. Berne. 1846. 8.

(3) Dr. H. Meyer. „Beschreibung der in der Schweiz aufgefundenen gallischen Münzen“. Mitth. der antiquar. Ges. in Zürich. 1863. p. 7, 20 et 25.

(4) Lettre du 16 oct. 1917.

(5) Il y a cependant aussi la fameuse dent de mammoth, de Bellerive. Emulation jurassienne. 1934. p. 93.

(6) Meyer. op. cit. p. 8 et 27.

ment, le Dr Perronne nous écrit: « J'ai moi-même trouvé à Monterri *une* monnaie celtique bien conservée » et une autre « d'origine marseillaise pourrait bien être aussi celtique ». (1).

Ce serait pousser le doute scientifique trop loin et exagérer au point de faire du roman, de penser que ces dernières trouvailles puissent être des pièces enterrées par Quiquerez et non retrouvées ensuite par lui! D'autre part, en ce qui concerne les monnaies de Courroux, nous avons cherché à avoir des renseignements locaux. La maison d'école actuelle date bien de 1851, mais le registre communal de cette année-là manque et les comptes ne font aucune allusion à une vente possible de ce numéraire. En revanche, il y a une vingtaine d'années, lors du creusage d'un puits près de la maison d'école, M. Houlmann, instituteur, a trouvé quelques belles pièces romaines (2).

Des ouvrages de numismatique celtique (3) citent et reproduisent des exemplaires des monnaies de Monterri. Des pièces de ce genre, en argent, en cuivre, en potin, se retrouvent non seulement en France, mais en Suisse, en Belgique et en Allemagne du sud. D'après Forrer, elles doivent appartenir aux chefs de la ligue contre Arioviste et les Helvètes (58—57 av. J.-C.). Elles portent la tête de Pallas à l'avert et au revers un cheval, avec le nom d'un des chefs alliés, Ateu (la); Tog (irix); Q. Doc (irix), sur les deux faces parfois.

Les collections du Collège à Delémont (4), celles de l'Ecole cantonale, à Porrentruy (5), ne renferment pas de pièces celtiques. Du musée de Bienne, nous n'avons pas obtenu de réponse. En revanche, dans Blanchet (6), nous lisons ceci: « Le Musée de Berne conserve un certain nombre de monnaies provenant du Mont Terrible, à Porrentruy: 4 bronzes coulés au quadrupède déformé...; 1 argent Togi-rix; 1 argent AEdui; 1 demi-bronze coulé avec Doci sur la tête; 1 Germanus. »

A Zurich et à Bâle, il existe aussi quelques échantillons de ce numéraire antique, exhumé dans notre pays, comme en font foi les deux extraits de lettres suivants. « Dans la collection numismatique du Musée national, nous écrit le Dr E. Vogt (7), se voient différen-

(1) Lettre du 12 juin 1936.

(2) Communication orale de son collègue M. Etique qui a bien voulu faire ces recherches dans les archives communales.

(3) Dr. H. Meyer. op. cit. — Dr. H. Forrer. „Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande“. Strassburg. 1908. — A. Blanchet. „Traité des monnaies gauloises“. Paris. 1905.

(4) D'après les obligeantes recherches du Dr Rais, conservateur du Musée jurassien.

(5) D'après les obligeantes recherches du Dr Perronne.

(6) Traité des monnaies gauloises, op. cit. p. 513.

(7) Traduction d'un fragment de lettre du 22 juin 1936.

tes monnaies gauloises provenant de la région dont vous vous occupez. Il y a deux pièces provenant de Courroux et plusieurs, indiquées les unes comme sortant du Mont Terrible, les autres de Porrentruy, mais certainement aussi originaires du même lieu de fouille.» Le conservateur du Musée historique de Bâle (1) nous donne les détails intéressants qui suivent et que nous nous empressons de citer.

« Quant à nos monnaies celtiques, dont nous possédons un assez grand nombre, je ne trouve aucune indication qui permette de dire que telle ou telle pièce provient de la Collection Quiquerez. Cependant il y en a sûrement qui sortent de cette collection. Mais, malheureusement, lorsqu'on a catalogué nos monnaies celtiques, il y a une trentaine d'années, on a oublié de noter la provenance de chacune. (Pour les monnaies romaines provenant de la Collection Quiquerez, c'est différent; celles-ci sont marquées d'un « Qq » sur les cartons.) »

« Dans le manuscrit de A. Quiquerez, intitulé: « Antiquités du Jura », conservé à la Bibliothèque universitaire de Bâle (Mscr. H. I. 24), on trouve les dessins de 6 monnaies celtiques trouvées à Courroux (pl. XX) d'une monnaie c. trouvée à Soyhières (pl. XLVII) et d'une trouvée à Châtillon (pl. LIII). Nous les avons toutes en plusieurs exemplaires, mais je ne saurais dire lesquelles sont de Quiquerez et lesquelles d'une autre source. »

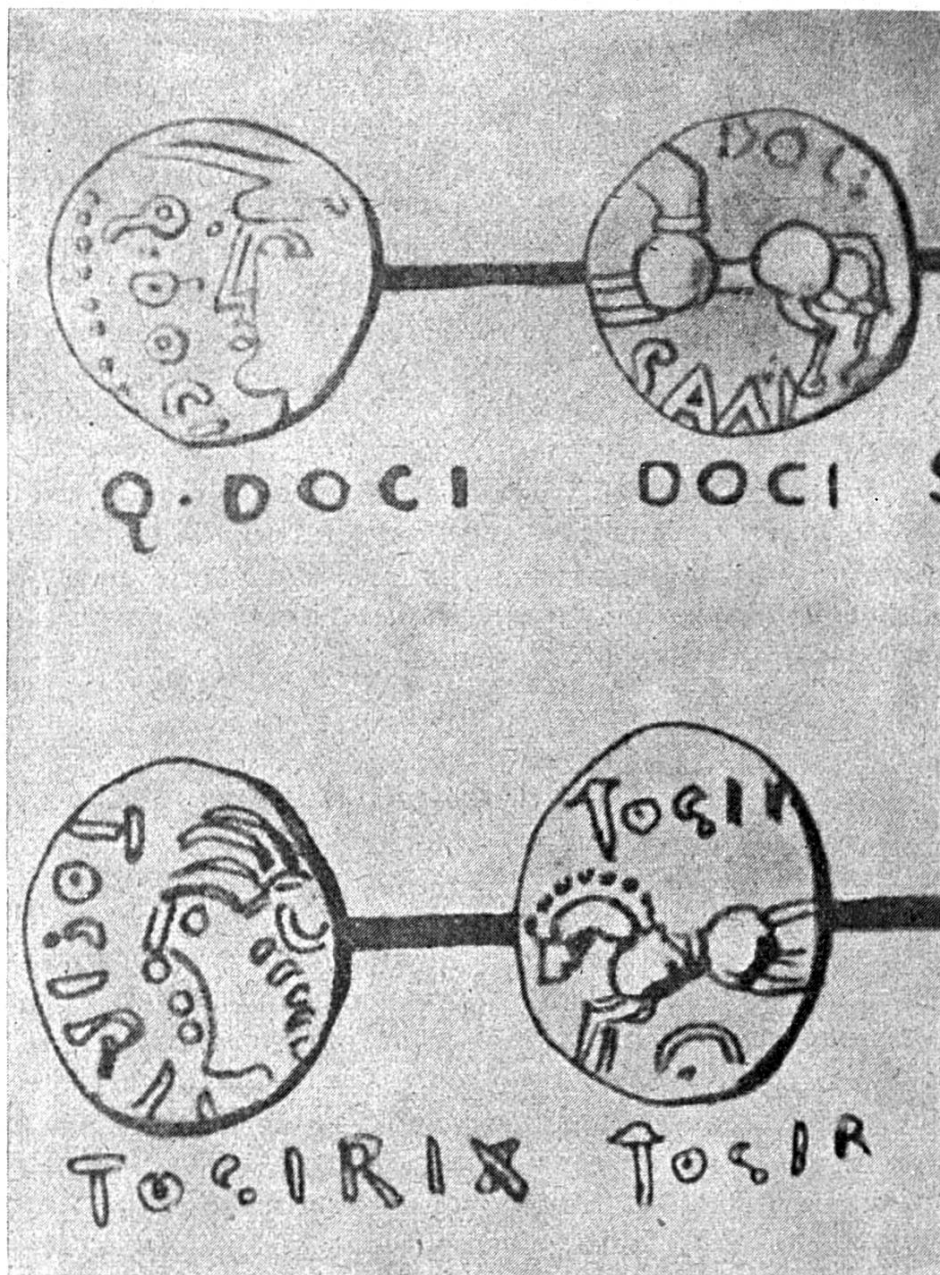
Nous admettons donc ces découvertes de monnaies comme authentiques; mais retenons de cette histoire de supercherie cet enseignement important: la nécessité de contrôler par d'autres témoignages tous les dires du « châtelain de Soyhières ». Et, d'autre part, ne poussons pas la suspicion jusqu'à nier la valeur, souvent capitale, de ses attestations, car nous risquons de voir les faits nous donner ultérieurement un flagrant démenti, comme l'épisode suivant nous le démontrera.

Dans son travail sur *Les camps et châteaux romains de la vallée de Delémont* (2), le doyen Jecker met en doute beaucoup d'observations de Quiquerez. « Inutile d'ajouter qu'il est difficile de croire à l'existence d'une colonie celtique ou rauraque, au pied de la roche de Courroux, écrit-il. Si l'on trouve là quelques tessons et quelques morceaux de charbon, ces objets de provenance douteuse peuvent fort bien avoir été laissés en ces lieux par les vagabonds qui, de temps immémorial et de nos jours encore, jusqu'à l'établissement de la voie ferrée, avaient l'habitude d'y camper, tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche ou sous le rocher du Vorbourg. »

(1) Lettre du Dr E. Mayor, du 24 juin 1936.

(2) Emulation jurassienne. 1908. p. 50.

Nous savons maintenant que ces « quelques tessons » consistent en une quantité très grande de fragments de poterie appartenant à



Monnaies celtiques (quinaires séquanais) pareilles à celles que
Quiquerez découvrit au Mont-Terrible
d'après Rob. Forrer; Keltische Numismatik

la fin de l'âge du bronze, ainsi que l'ont établi les fouilles séparées de MM. Gerster et Lüdin, à l'aide de la science préhistorique actuelle et que cette station du Roc de Courroux est donc même plus

ancienne que ne le pensait le premier découvreur (1). Nous voyons ainsi que les critiques faites à Quiquerez l'ont été souvent trop à la légère et dans cet esprit populaire incompétent qui se rit des archéologues parce que toujours tenté de croire qu'ils exagèrent l'antiquité de leurs trouvailles. Combien de plaisanteries trouve-t-on à ce sujet, même chez des hommes cultivés, des écrivains, des vaudevillistes qui amusent leur public avec un tableau caustique des erreurs supposées d'un antiquaire. Très souvent où le vulgaire ne voit, dans un renflement de terrain, qu'un accident naturel, l'œil averti du savant y soupçonne un tumulus ou bien un rempart ou une ville antique et y découvre, en fouillant, des vestiges de notre lointain passé. C'est la science archéologique, encore plus que le flair, qui donne « la main heureuse dans les fouilles » et qui établit péremptoirement que de vieux pots cassés sont en définitive des débris de céramique de l'âge du bronze.

Le monnayage gaulois n'ayant cessé qu'au temps d'Auguste, ce numéraire celtique restitué par notre sol jurassien peut remonter aux premiers temps de la domination romaine dans notre pays qui sans doute utilisa également les voies celtiques. Ainsi se marque la continuité du peuplement de la Jurassie du temps des Celtes à celui des Romains.

12. Considérations finales

En abordant l'étude de l'époque celtique dans notre pays jurassien, nous avons l'impression de n'avoir que fort peu de choses à dire et nous ne pensions en tirer qu'un simple paragraphe du travail que nous préparons depuis longtemps sur le Jura bernois aux temps romains et barbares. Mais les documents nous ont finalement apparus assez abondants pour en faire une étude à part. Les assertions du premier investigateur de notre antéhistoire, « les dires de Quiquerez », que nous ne considérions qu'avec méfiance, ont été confirmés à la lueur d'autres témoignages (2) et à la lecture des œuvres d'autres savants. Les résultats de cette enquête historique se sont révélés importants et intéressants, malgré la rareté des fouilles archéologiques récentes.

Nous apprenons ainsi que notre Jura *ne fut pas le vrai pays des Rauraques* des temps celtiques, mais une terre chevauchant les trois

(1) Voir le „Jura bernois préhistorique“. Emulation jurassienne. 1934. p. 95 et suiv.

(2) Nos remerciements chaleureux à toutes les personnes, déjà citées, qui ont bien voulu nous donner des renseignements, ainsi qu'à M. Jules Bourquin, professeur retraité à Porrentruy, qui a revu notre texte et nous a suggéré diverses précisions intéressantes.

frontières de peuplades celtiques. Quant au regret que peut nous inspirer cette rupture avec un enseignement traditionnel bien assis, il est amplement compensé par la satisfaction d'apprendre que notre chère contrée avait alors un rôle industriel notoire. C'était *l'un des pays du fer*, pourvoyant l'Helvétie et aussi la Séquanie sans doute, des armes et des outils qui permirent à cette civilisation celtique d'être longtemps la rivale de Rome, avant de succomber devant l'esprit d'organisation plus méthodique et la science plus haute des Latins.

Cette sidérurgie jurassienne a persisté jusqu'à nos jours et les documents de notre histoire (1) démontrent qu'elle florissait sous les Romains comme sous les princes-évêques. Fonderies et forges de Courfaivre, Bassecourt, Charmoille, Bourrignon, Lucelle, Bellefontaine, Courrendlin, Undervelier, Reuchenette, Frinvilier jalonnent tour à tour les temps anciens, médiévaux et modernes. L'épuisement des mines n'a pas tari cette belle industrie, puisque maintenant encore les usines de Choindez et des Rondez la maintiennent et la développent grâce à l'apport de minerais et de déchets ferrugineux étrangers.

Dans un épanouissement ensoleillé de la sombre cluse, quelques huttes en rondins moussus, sur un terrain déboisé, près de la rivière. Des femmes et des enfants animent le site de leurs travaux ménagers et de leurs cris. Mais les hommes œuvrent plus loin, au flanc de la montagne où affleure la terre rouge, farcie de grains bruns au charroiement de métal. Deux panaches de fumée dense s'élèvent là-bas. L'un, presque blanc, sort de la meule gazonnée, en laquelle un tas de bois lentement se consume pour former le charbon. L'autre, très noir, débouche d'un tronc d'argile, adossé à la pente. Dans ce creuset de sidérurgie primitive, charbon et minerai, entassés en couches alternantes, donnent, après incandescence, un fer grossier et des scories. Non loin, une grande dalle est l'enclume de ces antiques forgerons, nos ancêtres; et du lopin métallique, affiné par leurs bras musculeux, sortent les couteaux et les haches, les épées et les lances, et quelquefois aussi les saumons de fer brut, objets de commerce et d'échange avec leurs voisins d'Helvétie. Accordons un pieux souvenir à cette première industrie de nos aïeux.

(1) A. Quiquerez. „Notice sur les mines“. etc., ouvrage déjà cité.

L'impossible renoncement

*J'en ai construit souvent de ces frêles châteaux,
de ces châteaux de lune où s'accroche le rêve;
j'en ai construit dans mon jardin, puis sur les grèves,
sur les rochers chenus, partout, et de si beaux!*

*Leurs toits étaient pointus, leurs murs étaient immenses,
ils avaient des couloirs de marbre et d'or pavés.
La plupart s'écroulaient tout neufs, inachevés...
Ah, que j'en ai bâti depuis ma tendre enfance!*

*Ils croulaient... Devant eux je restais palpitant.
Puis je me remettai à mon ouvrage encore,
et j'en reconstruisais aux couleurs de l'aurore...
Ils croulaient... mais le choc ne durait qu'un instant.*

*Puis, je recommençais, recommençais sans cesse,
dans l'ardeur du travail usant mes mains, mes yeux;
me moquant de l'effort, restant silencieux,
je bâtissais poussé par une étrange ivresse.*

*Châteaux en plein azur, châteaux fiers et sereins,
peuplés de sylphes clairs enluminés d'opale,
ou de fringants guerriers aux ombres colossales,
beaux châteaux dont j'étais l'absolu souverain...*

*Ils se dressaient. Soudain une force maudite
les abattait au bruit d'un long rire moqueur;
un peu de poudre au sol, un peu de fiel au cœur...
et toujours les plus beaux s'effondraient le plus vite...*

*J'avais cru que le Temps me guérirait un jour
de mon geste trompeur, de mes châteaux de lune,
que mes illusions tomberaient une à une...
Hélas! me voici vieux et j'en bâtis toujours.*

J.-E. Hilberer.

Relation de la tournée qu'en 1527 l'Évêque de Bâle Philippe de Gundelsheim fit à Bienne et à La Neuveville

par **ALBERT SCHENK**

professeur à BERNE

INTRODUCTION

A leur avènement au trône, un des premiers soins des princes-évêques de Bâle était d'aller visiter les principales villes de leur territoire afin de recevoir l'hommage de leurs sujets et de se présenter ainsi au peuple qu'ils étaient appelés à gouverner, par la grâce de Dieu, d'une main plus ou moins paternelle.

D'ordinaire, ils se faisaient, dans ces voyages, accompagner par une suite aussi brillante que possible. La plus brillante, on le sait, fut sans doute celle du « beau prince » Frédéric de Wangen. Quand, en septembre 1776, il visita son minuscule État, il fut reçu triomphalement partout et, à notre connaissance, il ne se trouva pas moins de trois de ses sujets enthousiasmés pour décrire sa « tournée » dans tous les détails: le capitaine Béguelin, de La Reuchenette, le proposant Liomin, de Péry, et le major Gagnebin, de La Ferrière.

Sur le voyage que, du 14 au 22 juillet 1527, l'évêque Philippe de Gundelsheim (1) — il régna de 1527 à 1553 — entreprit pour recevoir le serment de ses bons et pieux sujets de Bienne et de La Neuveville, nous avons aussi une relation intéressante quoique restée incomplète. Écrite en allemand, elle est due à la plume du propre chancelier du prince, le Dr Lucas Klett, et a été conservée aux archives de la principauté épiscopale à Berne (section de Bienne) (2). M. Turler, alors archiviste cantonal, l'a publiée pour la première fois en 1907 dans le « Neues Berner Taschenbuch » p. 244 et s.

(1) Les historiens et les dictionnaires nomment bien Gundelsheim (en Franconie) la patrie du malheureux prince-évêque de Bâle qui n'eut pas même de sépulture. M. Turler préfère Gundelheim, sans doute à l'instar de Gundeldingen et de Gundelfingen.

(2) Liasse N° 138-1. Le manuscrit de Klett compte 22 pages in-4°, recouvertes d'une écriture menue et serrée, assez difficile à déchiffrer.

Cette relation, sous forme de rapport, est fort pittoresque et contient des détails qu'on ne rencontre pas, en général, dans ces sortes d'écrits. Elle est vraiment digne d'être connue des Jurassiens. Mais comme elle est rédigée en un allemand assez difficile à comprendre (et à lire!) non seulement à cause de son vocabulaire, qui tient du moyen allemand plus que de l'allemand moderne, mais aussi et surtout à cause de son style embrouillé et pénible (le style d'avant Luther), nous avons cru faire plaisir aux lecteurs des *Actes*, et peut-être leur rendre service, en la leur traduisant aussi clairement et aussi fidèlement que faire se peut.

* * *

Nous suivons ainsi jour par jour, à travers le pays du chapitre de Bâle, le cortège de Sa Grâce. Avec Klett, nous ne disons pas « Prince » ou « Altesse ». L'altesse n'a existé, chez nos évêques, qu'à partir du prince de Schönau (vers 1650), et au XVI^e siècle, le titre même de prince n'était pas d'un usage courant, bien qu'il eût été pris pour la première fois par Orthlieb de Frohbourg en 1139 déjà (3). Dans sa relation, le chancelier Klett — qui devait s'y connaître! — ne gratifie son maître qu'une seule fois de « Prinz » ou de « Fürst »; pour lui, c'est toujours « sin Gnad » (Sa Grâce) ou « min g. h. » (gnädiger Herr, Monseigneur).

Philippe de Gundelsheim habitait alors le château de Porrentruy. Il venait de s'y être réfugié devant l'hostilité des Bâlois penchant vers la Réforme et sa position présentait plus d'épines que de roses. Élu évêque à son corps défendant, il sentait de tous côtés la Réforme saper les fondements de son autorité et il savait que ses sujets de Bienne, de La Neuveville, de l'Erguël et du Grandval étaient plus exposés que d'autres à se laisser influencer par les idées nouvelles. Avec cela, les paysans, en Suisse et à Berne particulièrement, murmuraient et se soulevaient (4). Il était donc de bonne politique de se montrer dans ces parages et de s'y montrer bon prince. Bon prince? La tâche était vraiment malaisée, car les vingt-sept années du règne de Philippe furent des années de misère, de luttes et d'épreuves. Selon Vautrey, le service de la dette de l'évêché exigeait alors annuellement 6 000 livres; le prince avait 8 000 livres de dettes particulières et ses revenus s'élevaient à 7 000 livres à peine!

Quoi qu'il en soit, Philippe de Gundelsheim se mit incontinent en route. Il était, dit M. Turler, à la tête d'une « fière » cavalcade...

(3) V. Vautrey I. 153.

(4) V. E. Bonjour: Die Bauernbewegungen des Jahres 1525 im Staate Bern, p. 47.

Fière, si l'on veut! Le cortège comptait une quarantaine de cavaliers, palefreniers et domestiques y compris, et ces cavaliers étaient presque tous gens d'Église. De Porrentruy, on s'en vint à Glovelier dont « les pauvres gens », unis à ceux de Boécourt, offrent à leur seigneur un « banquet » assez maigre. Le pourboire de 5 batz que leur laisse Sa Grâce nous semble mesuré en conséquence. Cependant, il ne faut pas oublier qu'alors le batz valait bien 1 fr. 50 de notre monnaie dévalorisée et que le prince, nous venons de le dire, n'était pas riche. C'est bien pourquoi le chancelier Klett, qui semble de surcroît avoir été chargé de la trésorerie du voyage, note exactement tous les pourboires qu'il a fallu donner, assez parcimonieusement, à notre goût moderne.

Au demeurant, la question des pourboires, alors déjà, était de haute importance. En voulez-vous la preuve? A Bienne, tout à l'heure, on oubliera les braves sujets de l'Erguël dans la distribution de nos munificences et à son retour de La Neuveville, notre bon prince est obligé d'apprendre qu'il y a du mécontentement et des murmures dans le peuple. Pour ramener le sourire sur les lèvres de ses Erguéliens, il est obligé de se fendre encore de 10 couronnes qu'on distribuera dans tous les villages de La Ferrière à Reiben.

A Bellelay, l'évêque est reçu avec tous les honneurs qui lui sont dus. Mais sa joie est gâtée par la conduite inqualifiable des Francs-Montagnards qui refusent avec opiniâtreté le serment de fidélité avant que Sa Grâce n'ait satisfait à leurs conditions. Partout où elle passe, d'ailleurs, à Bienne, à la Montagne de Diesse, à la Neuveville, ses bons sujets lui chanteront la même antienne: Accordez-nous ceci, accordez-nous cela, nous y avons droit, vous l'avez fait à d'autres, ou alors... nous ne prêterons pas serment... Heureux sujets, prince infortuné! Ce sont des pourparlers et des réclamations sans fin. Toutes proportions gardées, cela rappelle l'actuelle Société des Nations. Ah! si Philippe, au lieu d'ecclésiastiques, avait été suivi d'une compagnie de lansquenets, les choses auraient peut-être marché plus rondement!

Cependant, il est juste de dire que les Biennois firent grand honneur à leur suzerain, qu'ils étaient allés recevoir à La Heutte (5). A la Toise de St-Martin (au-dessus de Frinvillier, v. *Actes* 1932),

(5) Si la rencontre a lieu à La Heutte, qui était alors moins qu'un hameau, c'est que Péry, le village le plus important du Bas-Vallon, était en dehors du chemin conduisant directement à Bienne et que La Reuchenette n'existait pour ainsi dire pas encore. La renardière de Jean-François de Schönau n'y fut établie que vers 1660. Pour le dire en passant, c'est en se conformant à l'étymologie (Glashütte) que le conseil municipal de La Heutte abandonnant le hibou dont l'avait gratifié feu l'abbé Daucourt, on ne sait pour quelle raison, a décidé de mettre dans ses armoiries la „verrière“ d'argent sur champ de gueules et terrasse de sable (1937).

grande surprise: quatre petits bourgeois déguisés en nègres attendent Monseigneur au contour pour le saluer de la part de la ville. Mais bien mieux: non loin de là, sur le chemin qui, alors, suivait la rive gauche de Malvaux (Taubenloch), une belle troupe de 100 hommes de Bienne vient lui faire cortège. A Boujean, un mât de Cocagne érigé en son honneur par les belles du village, fait sensation; un peu plus loin, à la Maladière (6), 150 enfants l'acclament de leurs cris et de leurs petits drapeaux et l'artillerie de la cité tonne et domine les vivats des petits Biennois.

En ville, on présente à Monseigneur (qui est descendu chez le maire Simon de Römerstal) (7), les cadeaux d'usage, du vin, des poissons, de la viande et lui-même s'empresse de répondre par les « Trinkgeld » obligatoires.

* * *

Le lendemain, les Biennois, comme les Francs-Montagnards, jugent l'occasion propice, avant la prestation du serment, d'exiger quelques nouveaux droits et plusieurs faveurs. Et le bienveillant prince, pris au dépourvu, les leur accorde ou promet qu'on en parlera. Ici se présente un incident qui montre bien dans quel désarroi se trouvaient alors la cour et son chapitre, troublés par les progrès de la Réformation: on avait oublié d'emporter la lettre renouvelant les libertés que les princes avaient accordées à leurs bons sujets de Bienne. Impossible d'en rédiger en hâte une nouvelle, car le sceau du chapitre n'y aurait pas figuré et, d'un autre côté, il y a loin de Bienne à Porrentruy ou à Bâle. Méfiants, les bourgeois de Bienne décident irrévocablement de ne pas se prêter à la cérémonie de l'assermentation que la lettre ne soit produite. Que faire? Un malin proposa de reprendre la lettre du prédécesseur de Sa Grâce (Christophe d'Uttenheim) et d'y apporter seulement les modifications indispensables. Ainsi le serment solennel d'hommage put avoir lieu à l'église St-Benoît.

Mais avant, il fallut encore calmer les Welsches de l'Erguël qui, eux aussi, avaient quelque chose à réclamer: un récent édit du prince sur la vente des viandes de boucherie les incommodait, paraît-il, très fort et leurs récriminations furent si vives qu'il fallut encore céder.

(6) Maison de lépreux, près de l'actuel Lindenhof.

(7) Le maire Simon de Römerstal possédait une maison à la rue des Maréchaux (actuellement maison du Dr Rummel). (Note de Turler). La famille de Römerstal quitta Bienne lors de l'élection de Christophe de Blarer. Philippe, fils de Simon, espérait devenir évêque. N'ayant pas été élu, il vendit tous ses biens, devint bailli autrichien, se maria et revint au pays où il occupa le poste de châtelain de St-Ursanne. (Archives N° 185-1; Huldigung 1556).

Le grand dîner qui fut servi ensuite ne fut sans doute que bien modeste à en juger par la musique de table formée de... quatre tambours. Aucun discours: on se contenta sûrement de porter quelques vigoureuses et profondes «santés»... On fait plus aujourd'hui...

Le lendemain, il y avait grand vent. Utiliser la voie ordinaire, le lac, pour atteindre La Neuveville était mettre en danger la précieuse vie de Monseigneur. Il fallut prendre le chemin de la montagne par Évilard et la Métairie de Douanne, chemin fort pénible alors. A La Neuveville, réception honorable malgré la pluie; salutations dévotées et offres de services par les deux Conseils de l'endroit et l'abbé de St-Jean, tout proche. Là encore, réclamations des Neuvillois et des habitants de Diesse et, derechef, lettre de confirmation oubliée qui doit être remplacée par un écrit ad hoc qu'on scellera plus tard, ceux de La Bonneville (comme on disait souvent encore) étant de meilleure pâte que ceux de Bienne.

L'assermentation eut lieu à la *Blanche Eglise*; ceux de la Montagne de Diesse y prirent part avec fifres et tambours; le prince promit gracieusement de maintenir ses pieux sujets dans leurs franchises, privilèges et immunités, de leur accorder bientôt, officiellement, la bannière aux deux clefs qu'en 1497 leur avait octroyée l'empereur Maximilien et, finalement, sur leur prière, Sa Grâce remit aux nombreux délinquants la moitié de leurs amendes.

Sur ces bonnes paroles, on monta en foule visiter le château du Schlossberg où, touchante attention, les dames de la ville offrirent à leur seigneur... une couronne d'œillets des champs.

Le retour à Bienne se fit sur une barque fleurie contenant tout ce qu'il fallait pour sustenter et divertir Sa Grâce et sa suite durant la traversée, même des cartes à jouer. Mais ces obstinés Biennois ne laissèrent pas leur prince s'en aller sans avoir, le soir même, rediscuté avec lui sur leur droit de bannière et, pour pouvoir partir, il fut encore obligé de laisser des promesses formelles.

* * *

Somme toute, dans sa tournée, Philippe de Gundelsheim s'était montré bon père de son peuple. Sans trop se rebiffer, il avait concédé sur tous les vœux qui lui avaient été présentés. Il est probable cependant qu'au point de vue spirituel, il y aurait eu, comme on dit, du remue-ménage à Bienne s'il avait pu suivre ses inclinations. Un prêtre, Thomas de Wytttenbach, n'y vivait-il pas publiquement avec une femme? Mais le sud du Jura était alors, on le sait, du diocèse de Lausanne, de sorte que l'évêque de Bâle dut se contenter de faire quelques observations et exhortations qui ne tiraient pas à conséquence.

Sur le retour, à La Heutte, les voyageurs reçurent chacun un paternoster. Qui l'eût cru? Ce chapelet était un impôt dû au prince de toute antiquité. L'abbé de Bellelay, qui avait obtenu confirmation des droits de son couvent, se fit bien voir des suivants nobles du prince en leur donnant à chacun un... fromage de Bellelay... Alors déjà, on appréciait les qualités des fameuses têtes de moine.

La relation du chancelier Klett prend inopinément fin à Delémont, où, en bons chrétiens, les participants à la cavalcade de Philippe de Gundelsheim chantent un *Te Deum laudamus*. Après un voyage si pénible pour des gens d'Eglise, c'était vraiment de mise.

Nous disons « pénible voyage », car le prince renonça à la visite d'autres bailliages. Sans doute, Porrentruy et l'Ajoie avaient été assermentés avant son départ pour Bienne et La Neuveville. Klett n'en dit rien. Birseck et les villages de la vallée inférieure de la Birse ne prêtèrent serment que dix ans après et entre les mains d'une délégation composée du Dr Klett, d'Erasmus Siegelmann, châtelain de Porrentruy et d'Urs Marschalk, bailli de Zwingen.

RELATION DU VOYAGE

(Texte allemand du Dr Klett, chancelier de l'évêque)

L'an XXVII (1527), le lundi après la saint Henri, c'était le 24 juillet, le très révérend prince et seigneur Philippe, évêque de Bâle, partit à cheval de Porrentruy pour visiter le pays du chapitre et se dirigea d'abord sur Bienne.

Et quand Sa Grâce fut arrivée à Glovelier, les pauvres habitants de ce lieu et ceux de Boécourt lui ont offert un banquet de poissons et de poulets rôtis. Ils ont souhaité la bienvenue à Sa Grâce, l'ont félicitée de sa récente élection et se sont déclarés ses sujets obéissants. En partant, Monseigneur a fait remettre 5 batz de Suisse à la voëresse (femme du voë, avoué, ou du voëble?).

Les seigneurs suivants faisaient partie de la cavalcade: le scolastique Cornéli de Lichtenfels et l'archidiacre Pierre Rich (de Reichenstein), représentants de Messieurs du chapitre; Jean Berthold de Rinach (Reinach), Jacob Rich, Pétermann d'Eptingen, Jean Truchsess, Humbert de Wessenberg, Walther de Wendelstorf (Vendlin-court), Bastion de Bulach; en plus les fonctionnaires et domestiques de Sa Grâce, son chancelier et le châtelain de Porrentruy, tous à cheval, environ 40.

Et lorsque Monseigneur eut atteint le sommet de la montagne en vue de Bellelay, l'abbé et les conventuels avec d'autres personnes l'ont salué là-haut et s'en sont retournés au couvent pour venir à sa rencontre avec le saint sacrement. Alors Sa Grâce descendit de che-

val avec Messieurs du chapitre et l'abbé lui souhaita bienvenue et bonheur et lui remit les clefs du monastère comme à son supérieur.

Puis Monseigneur entra dans une chapelle du cloître, car l'église n'était pas encore terminée, et chanta quelques antiennes et collectes.

Et quand ce fut fait, le maire de la Franche-Montagne, avec 6 députés qui se trouvèrent là, annonça que leur communauté avait l'intention de ne pas prêter le serment de fidélité avant que Sa Grâce ne l'eût libérée de la juridiction des procès spirituels (8); ils en avaient, disaient-ils, été assez incommodés jusque-là et bien qu'on eût déjà signé des conventions à ce sujet, celles-ci n'avaient jamais été tenues en leur faveur. C'est pourquoi ils demandaient qu'on abolît cette juridiction. Ils en exigeaient même la promesse afin de savoir à quoi s'en tenir et de pouvoir paraître comme d'antan, sinon ils se retireraient et verraient ce qu'il y aurait à faire.

Après avoir pris conseil, Monseigneur leur fit répondre que si ces conventions n'avaient pas été tenues, il n'en pouvait mais, n'étant pas alors au gouvernement. Mais en cas de doute, il prendrait désormais leur parti et se conformerait aux traités; bien plus, si quelque chose s'avérait nécessaire, dans ce domaine ou autre part, il se déclarait prêt à discuter avec eux et à délibérer de la chose. Cependant, et pour le moment, les députés de la Franche-Montagne étaient invités à se comporter en bons et loyaux sujets et à prêter serment.

A cela, ils répliquèrent qu'autrefois les choses s'étaient toujours passées comme aujourd'hui et qu'il n'en était jamais rien sorti de favorable pour eux; bref, ils exigeaient qu'on fixât un jour pour conférer avec eux.

Là-dessus Monseigneur leur fit réponse qu'il lui était impossible de s'attarder plus longtemps; en route avec tant de chevaux, ses frais de voyage augmenteraient sensiblement. Mais dès qu'ils auraient juré, Sa Grâce leur assignerait un jour pour discuter: ce serait à St-Ursanne, sur son retour, dans un mois environ, ou même avant si c'était indispensable, mais premièrement ils devaient prêter serment comme avaient fait leurs pères.

Ils objectèrent alors que leur communauté ne serait sans doute pas d'accord. Mais si Monseigneur voulait désigner quelqu'un pour discuter quand il reviendrait, on pourrait l'annoncer à la communauté et eux-mêmes ne feraient rien jusqu'alors pour contrecarrer l'affaire. Sa Grâce leur promit cela et ayant consulté l'abbé de Bellelay, celui-ci *juravit secreta consilii* (de garder le secret du conseil).

(8) Les procès spirituels se rapportaient aux dîmes, mariages, biens d'église et personnes ecclésiastiques.

Le mardi, après avoir déjeuné à Bellelay, Sa Grâce continua son voyage vers Bienne avec monsieur de Bellelay, le châtelain de St-Ursanne et messieurs du chapitre. En chemin, à La Heutte (Glashütten), le maire et les conseillers de Bienne, montés sur 10 ou 12 chevaux, étaient venus à sa rencontre; ils l'ont saluée loyalement et dévotement, lui souhaitant bonheur et bienvenue et se déclarant ses sujets de corps et d'âme. Puis prenant la tête du cortège, ils ont escorté Sa Grâce.

On arrivait à la Toise de St-Martin quand parurent 4 jeunes bourgeois de Bienne, en chemise blanche, culottes rouges et le visage noir comme des Maures, chacun tenant à la main un fanion aux armes de Monseigneur d'un côté et à celles du chapitre de l'autre (9). Les moricauds prirent place aux côtés de Sa Grâce et l'on descendit ainsi vers la ville.

Un peu plus loin (au-dessus de Boujean), ceux de Bienne sont venus à sa rencontre: ils étaient plus de 100 hommes, tous triés sur le volet, tous en armes, et accompagnés de deux tambours et de fifres. A la vue du cortège, ils firent volte-face et reçurent dûment Monseigneur au pied de la montagne (à Boujean), où ils se joignirent à la cavalcade.

Au village, les femmes avaient érigé pour Sa Grâce un mât de Cocagne auquel pendaient de petits gâteaux; bien mieux, elles lui ont fait présent de cerises et de pommes et ont donné à boire à tous les participants. Monseigneur leur a fait un cadeau de 6 batz de Suisse.

Près de la Maladière (ancienne maison des lépreux et des malades contagieux, entre Bienne et Boujean, aujourd'hui Lindenhof), environ 150 enfants avec fifres et tambours et chacun portant un drapelet aux armes de Monseigneur et du chapitre ont acclamé Sa Grâce en criant: Bienvenue à notre gracieux Seigneur!

Et comme on approchait de la ville, les Biennois ont sorti leur artillerie et ont beaucoup tiré, en dehors des murs et dedans la ville. Deux conseillers qui étaient aussi sortis avec leur arquebuse se placèrent alors aux côtés de Monseigneur et le conduisirent à la maison du maire, où il devait être hébergé.

Là Sa Grâce a donné 1 florin d'or aux 4 moricauds; aux enfants qui étaient venus avec leurs drapeaux, 2 florins.

Après cela, le Conseil a envoyé une députation pour recevoir Monseigneur et lui offrir ses bons et loyaux services avec 4 tines (mesures) de vin, 10 livres de poisson et 2 quintaux de viande. On

(9) Armoiries de Philippe de Gundelsheim: Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à la crose de Bâle, aux 2 et 3 de gueules au pal d'argent.

remercia comme il convient. Et ceux qui avaient apporté les cadeaux furent invités à souper le soir et les conseillers furent convoqués pour le lendemain à 7 heures.

Dès que le matin fut arrivé, Monseigneur et ses conseillers se sont assemblés à 6 heures avec leurs hommes pour voir ce qu'il y avait à faire. Pour commencer, on fit chanter une messe « de Sancto spiritu cum organis » (messe du saint-Esprit avec accompagnement d'orgue). Puis après, on monta à l'Hôtel de ville, où les envoyés du chapitre firent connaître leur lettre mandatée, qui fut lue par le chancelier. Puis celui-ci prit la parole au nom de Sa Grâce, expliquant comment on entendait la lettre et exprimant le ferme espoir que les Biennois agiraient en pieux et obéissants sujets du chapitre, comme ont toujours fait leurs aïeux. En revanche, Monseigneur leur confirmerait leurs libertés et pour eux ferait plutôt davantage que n'avaient jamais fait ses prédécesseurs.

Le maire et les conseils de Bienne ayant remercié, se retirèrent alors. Tôt après, ils revenaient et le maire annonça que la ville se réjouissait cordialement que Monseigneur, par la grâce de Dieu, fût devenu leur prince; il assura que les Biennois feraient tout leur devoir, qu'ils prêteraient volontiers serment et priaient Sa Grâce de leur être favorable; cependant, comme il était de tradition que la lettre confirmant leurs libertés fût lue devant eux à l'église, ils entendaient que cela se fît aujourd'hui, comme devant;

Qu'en deuxième lieu, ils s'étaient convaincus d'une chose, particulièrement durant les derniers troubles des paysans où ils avaient agi pour le bien de Monseigneur et du chapitre (10): c'est que, les habitants de l'Erguël ayant marché sous leur bannière, il était nécessaire que Monseigneur permît enfin à la ville de les assermenter en forme, comme les Biennois l'avaient demandé plusieurs fois déjà;

Qu'enfin ils désiraient encore que la ville eût aussi sa part des amendes et des émoluments prélevés en dehors de ses murs; Monseigneur en aurait plus de profit; car aujourd'hui rien ne rentre dans la caisse du receveur. On pourrait faire un essai de 2 ou 3 ans, révoquant, et ils étaient prêts à en signer un revers.

Là-dessus, Sa Grâce a remercié les Biennois de leurs propositions. Mais il se trouva malheureusement que la lettre de confirmation des libertés n'avait pas été apportée: personne de la suite de Monseigneur ne savait qu'on en usait de la sorte en pareil cas. Sa Grâce a donc dû s'excuser; elle promit de faire écrire la lettre aussitôt, avant même de s'en retourner. Mais Messieurs du chapitre n'avaient point emporté non plus le sceau nécessaire pour sceller le

(10) V. Bonjour, l. c.

document. On ne put donc que promettre que le nécessaire serait fait incessamment.

Quant à la question de la bannière et à celle des amendes, on ne pouvait les résoudre si promptement: Monseigneur devait s'informer quelles en seraient les conséquences. En ce qui concerne les amendes, on s'entendrait facilement; mais pour le droit de bannière, il fallait aussi en tantir les pauvres gens (de l'Erguël) et peut-être le conseil du chapitre, ce qui n'avait point été fait.

Cependant les Biennois pouvaient se rassurer, eux qui se sont toujours montrés pieux sujets du chapitre, particulièrement lors de la dernière révolte des paysans: Monseigneur était enclin à leur faire droit. Pour le moment, ils n'avaient qu'à rendre hommage à Sa Grâce, à prêter serment comme de bons sujets, à mettre par écrit leurs demandes en articles (11) et à faire confiance à Sa Grâce, bien disposée pour eux et qui ferait le possible et le convenable pour résoudre la question de la bannière.

Le maire et le conseil ont alors délibéré et derechef ont assuré Sa Grâce de leur obéissance; ils estimaient cependant que ce serait presque une inconvenance de jurer sur une lettre qui n'existait pas encore, car il était de coutume que la lettre confirmant leurs libertés fût lue à l'église devant tout le monde.

Enfin on trouva un moyen de concilier les choses: c'est de faire lire, *mutatis mutandis*, la lettre de l'évêque défunt Christophe (d'Uttenheim) comme si c'était la nouvelle et de faire promettre aux deux représentants du chapitre de la contresceller dans les 15 jours. Ce que les Biennois approuvèrent et la chose fut liquidée de cette façon.

Le lendemain on envoya vraiment un messager à Bâle afin de faire sceller l'une et l'autre lettre de confirmation.

Alors ceux de Bienne ont demandé à Sa Grâce qu'à son retour de La Neuveville, elle demeurât quelques jours près d'eux pour régler enfin la question de la bannière. Mais on dut leur répondre que si Monseigneur voulait en délibérer avec eux, cela prendrait beaucoup de temps; il avait encore à recevoir, à des dates déjà fixées, les hommages d'autres sujets. Mais on leur indiquerait un jour pour terminer cette affaire, qu'on n'oublierait pas. Alors les Biennois furent contents et l'on se rendit à l'église avec Monseigneur suivi d'une foule de personnes. Un des députés du chapitre expliqua en peu de mots le sens de la lettre et le chancelier annonça ce qu'ils avaient à jurer. Les Allemands prêtèrent serment dans leur langue

(11) Les paysans, à Berne, avaient aussi présenté leurs réclamations sous forme d'articles (1525).

et les Welsches en français, après que le châtelain de St-Ursanne leur eut commenté le texte en cette langue.

Cependant, avant d'avoir juré, un sujet de l'Erguël avait exposé qu'un mandat qui venait d'être édicté sur la vente de la viande, les avait fort incommodés et qu'ils ne prêteraient pas serment avant qu'il ne fût retiré. Après que Sa Grâce en eut délibéré avec les députés du chapitre, on expédia l'affaire à leur contentement et, eux aussi, prêtèrent serment.

Cela fait, les Conseils de Bienne ont déjeuné avec Monseigneur. Ceux des conseillers qui, la veille, étaient venus à la rencontre de Sa Grâce, on leur a fait cadeau du vin qu'ils avaient bu; le receveur (du prince) payera; de même 2 couronnes pour le manger.

Le lendemain, mercredi, un grand nombre de paysans arrivèrent qui voulaient recevoir leur fief. Ils ont été tous ajournés à une date que Monseigneur fixerait prochainement et où on leur donnerait réponse, Sa Grâce étant présentement surchargée de besogne. Le fief de Thierry de Diesse lui a été remis jeudi.

Les tambours avaient joué avant le déjeuner et Monseigneur leur a fait présent d'une demi-couronne. Les 4 petits nègres avaient dansé une ronde: chacun a reçu 1 batz et les 4 tambours et fifres aussi chacun 1 batz.

Le jour suivant, jeudi, dans la matinée, ceux de La Neuveville arrivèrent dans un bateau couvert, en députation honorable de leur conseil. Après avoir salué Sa Grâce, ils lui présentèrent leurs souhaits, offrirent leurs bons et loyaux services et annoncèrent qu'ils étaient venus afin d'accompagner Monseigneur jusqu'à La Neuveville où leurs combourgeois lui prêteraient hommage. Mais en même temps, ils annoncèrent que le vent était dangereux sur le lac et ils conseillaient à Sa Grâce d'attendre que le temps se fût calmé pour se mettre en route. Autrement ils seraient en peine et ne pourraient peut-être pas manœuvrer leur barque. Monseigneur a donc attendu jusqu'à midi. Mais le temps n'avait pas changé; au contraire, il était devenu plus impétueux encore. C'est pourquoi Monseigneur monta à cheval et avec 16 cavaliers accompagnés de 10 autres, presque tous de la noblesse de Bienne, il prit le chemin de terre par la montagne.

Arrivée à La Neuveville, Sa Grâce fut reçue dignement, malgré la pluie, aux portes de la cité, par le maire et les conseils. Le clergé en surplus était aussi présent et accueillit Monseigneur dans le même esprit, pendant qu'on tirait des arquebusades.

Descendu de cheval, Monseigneur se rendit dans la maison de Jean Lequrex (Jehan Lesquereux, châtelain du Schlossberg de 1480 à 1513), où il devait loger. Puis il est allé à la chapelle sur la place

et quand il en est sorti, ceux de La Neuveville lui ont offert trois seilles de poissons, de belles anguilles, des carpes, des brochets, des perches, des « birsigks » (12) et autres, et c'est en lui réitérant leurs offres de services qu'ils ont présenté ces poissons et, de plus, 4 moutons gras et tout le vin que boirait Monseigneur et sa cour. Des particuliers avaient aussi envoyé beaucoup de vin et de gâteaux.

Et de même l'abbé de St-Jean arriva avec deux moines et combla Sa Grâce de bon vin et de fruits de la saison, prunes, cerises, etc. L'abbé resta à souper et s'en retourna ensuite.

Le jour suivant, vendredi, après qu'on eut entendu la messe, vers les 7 heures, Monseigneur monta à l'Hôtel de ville où s'étaient assemblés le Petit et le Grand conseil, ensemble environ 30 personnes. Le châtelain de St-Ursanne, Georges Belorssier, leur lut en français l'ordre du chapitre et de Monseigneur. Ils remercièrent pour cette gracieuseté, félicitèrent Sa Grâce de son élection et se déclarèrent prêts à lui jurer fidélité. Mais la coutume voulait que l'un des seigneurs leur confirmât leurs libertés et, ayant remarqué que Sa Grâce ne s'y opposerait pas, ils demandèrent aussi qu'on leur donnât la preuve écrite de cette confirmation.

De plus, Sa Majesté impériale leur ayant octroyé une bannière (13), ils renouvelèrent la prière qu'ils avaient déjà adressée à l'évêque Christophe (d'Uttenheim) et au coadjuteur (Nicolas) de Diessbach, savoir que Sa Grâce leur permît d'accepter cette bannière et qu'Elle la reconnût.

Ensuite, ils se plainquirent que le tribunal de la Montagne de Diesse n'était plus formé comme d'antan, où l'un ou l'autre des leurs en faisait toujours partie; ceux de Berne jugeaient maintenant les causes sans leur présence et cette nouveauté constituait un abus à leurs dépens.

Enfin le bailli de Neuchâtel chargeait les pauvres gens de Lignièrès de si dure façon qu'ils n'y pouvaient plus tenir et ceux-ci priaient Monseigneur qu'il voulût bien les protéger.

Là-dessus, après avoir remercié, Monseigneur répondit à ceux de La Neuveville qu'il acceptait avec plaisir leur offre de prêter serment. Mais quant à la question de la bannière, il était nécessaire qu'on en référât aux Biennois qui pourraient peut-être trouver à y redire. Il fallait examiner la lettre impériale et en prévoir les conséquences. Or cela ne pouvait se faire en si peu de temps. En ce qui

(12) Nom dialectal de la perche (*Perca fluviatilis*); existe encore dans le patois de Bonfol sous la forme berse. — En 1479 déjà, les Neuvevillois avaient offert à l'évêque Gaspard z. Rhein beaucoup de poissons. „viel Visch“. — En 1503, à Christophe d'Uttenheim, de même du vin „und vil gut visch“.

(13) Le 2 mai 1497, l'empereur Maximilien avait octroyé à la ville les armoiries avec les deux clefs en croix (Gross et Schneider: „Histoire de La Neuveville“, p. 26).

concerne le tribunal de la Montagne de Diesse, il fallait d'abord en discuter avec Berne. Enfin pour ce qui regardait le bailli de Neuchâtel, Sa Grâce en appellerait à tous les Confédérés, comme jusqu'ici. Les bons sujets de La Neuveville sentiraient sûrement dans la solution de ces trois articles la gracieuse protection de Monseigneur. Toutefois, pour la question de la confirmation de leurs franchises, Monseigneur devait avouer qu'il n'avait pas sur lui la lettre indispensable: celle-ci avait été ou égarée ou oubliée. Mais un messager était en route et l'apporterait sans faute incessamment. Et pour plus de sûreté, Sa Grâce en avait fait écrire une nouvelle, scellée de son propre sceau, celui du chapitre n'étant pas sous la main parce qu'on ne l'emporte pas en voyage. Au surplus, les deux seigneurs présents du chapitre étaient disposés à leur donner un rescrit ou reconnaissance certifiant que le sceau du chapitre serait apposé dans les 15 jours à la lettre de confirmation.

Sur ces gracieuses paroles et réitérées promesses, ceux de La Neuveville ont remercié et se sont décidés à prêter serment.

On se rendit donc en procession dans l'église de la ville (Blanche Eglise) et là, en langue française, on leur expliqua la manière de voir du chapitre, on leur lut la confirmation de leurs libertés, d'abord en allemand, ensuite en français, et l'assistance s'étant levée, ils jurèrent tous ensemble fidélité avec ceux de la Montagne de Diesse qui avaient parcouru la ville en armes, au son des fifres et des tambours.

Inseratur juramentum (Insérer ici le texte du serment) (14).

- (14) Nous n'avons pas trouvé le juramentum de 1527. Mais voici le texte du long serment prêté au prince-évêque Christophe d'Uttenheim, le 7 mai 1503 et l'on sait que ce texte ne changeait guère:

[Nous faisons serment] destre leaulx a la grace de mon redoubte seigneur Monseigneur Cristoff, evesque de Baisle, et a laveschie et eglise de nostre damme de Baisle, davancier son profit et honneur et [celui] de ladicte eglise et [de] destorber son dommaige, destre obeissant aux officier que sa grace nous donneroit par temps, de le non destorber ne metre empeschement en ses censes, rentes, seignorie [droits seignoriaux] et usance, mais icelles laisser suigre et maintenir selong nostre puissance et destre obeissant a sa grace comment a nostre droiture lealx et naturelz seigneur et fere tout cela que bonne gens sont tenuz et doivent fere de droit et de coustume a leur droiture et naturelz seigneur.

Et quand ilz adviendroit que mondict seigneur iroit de vie a trespasement, ce que Diéu veuille longuement differer, ou que partiroit en autre maniere de laveschie ou que saroit detenuz prisonier, que adonc nos sarons obeissant a messeigneurs du chapitre de la grand eglise de Baisle tant et par si longtemps jusque a ce que mondict seigneur saroit desliver de prison, et après son trespas ou quil saroit deposer de laveschie de Baisle jusque a la vennez ou a lentraige dung novelz evesque de Baisle, lequels que mes dis seigneur du chapitre de Baisle nous bailleront, et de non jurer ne fere sairement a nulx autre seigneur que par la licens et volunty de mesdis seigneurs de Baisle.

Après la lecture du serment les sujets juraient à main levée:

„Nous faisons serrement de faire et accomplir tout ce que nous a este leu devant et qu'avons bien entendu sans fraude et malengin. Ainsi nous aide Dieu et tous les saints et saintes“. (Com. de M. Membrez, archiviste).

On les a remerciés de leur obéissance et on leur a donné 4 couronnes, soit 12 livres pour boire.

Puis les conseils et Monseigneur sont allés prendre une collation. Un grand nombre de personnes sont venues ensuite demander grâce pour un délit qu'elles avaient commis. Presque à tous, Monseigneur a remis la moitié de la peine.

Alors Sa Grâce est montée visiter le château du Schlossberg; les femmes de la ville y étaient déjà et elles ont présenté du vin et des gâteaux à Monseigneur, qui en goûta et reçut aussi une couronne d'œillet des champs. Quand on redescendit en ville, c'était l'heure du souper. Entre temps, plusieurs gentilshommes étaient allés à l'île de St-Jean, y avaient soupé et visité l'église.

Dans la matinée du samedi, Monseigneur a assermenté le maire et comme Glado Simoni, le chancelier de la ville, possédait de Jean Lecuri (Lescurieux), un fief du chapitre, ce fief lui fut alloué après qu'il eut fait face à ses engagements et signé un revers. Monseigneur a goûté chez lui.

Pour le retour, une barque couverte avait été ornée de beaucoup de fleurs et aménagée de tables, de bancs, de cartes à jouer, de damiers, de vin, de cerises, de fromage, etc. Les femmes avaient aussi fait cadeau de plusieurs plats de gâteaux, d'une grosse couronne aux œufs et de vecques. Le bateau était monté de 12 bateliers et de plusieurs des Conseillers de La Neuveville.

Monseigneur ayant raconté que ceux de la Franche-Montagne se refusaient de prêter le serment de fidélité si la juridiction ecclésiastique n'était abolie, on décida que le banneret Jacob Cornéliat serait envoyé en députation avec des conseillers de Sa Grâce et un de Bienne, Martin Eberlin, pour se rencontrer avec eux.

Monseigneur a donné 1 florin de pourboire aux mariniers de La Neuveville.

A Bienne, la plupart des conseillers vinrent à sa rencontre pour le recevoir et le prier de délibérer avec eux à propos de la bannière. Monseigneur les fit donc appeler le matin suivant dans la salle du conseil où on l'avait invité à déjeuner et où il est apparu lui-même. On a discuté et proposé un article concernant les sujets de l'Erguël marchant sous la bannière de Bienne. Si cet article leur agréait, Monseigneur et Messieurs du chapitre en référerait à tout le chapitre pour ensuite en discuter avec les gens de la contrée (de l'Erguël). En ce qui concerne les amendes et émoluments, la moitié en sera laissée aux Biennois, mais seulement pour trois ans et à condition qu'ils useront avec modération de cette faveur, comme ils l'ont promis par un revers.

Ces décisions plurent aux gens de Bienne; ils remercièrent et demandèrent que la chose fût incontinent soumise au chapitre, de même que la question de la bannière. On le leur promit.

Après le dîner, Sa Grâce a assermenté le maire et le receveur, et Valère Goyffi a reçu un fief.

Alors Sa Grâce fit remercier les Biennois et leur annonça son départ. Elle les pria d'avoir soin de leur honneur et de leur âme et, comme d'ancien temps, de n'élire que des prêtres dûment investis, car celui qui prêche maintenant est un déchaussé parjure qui possède une femme. Ils ont promis de le faire; Monseigneur n'a qu'à dire ce qui pourrait lui déplaire dans leur conduite: ils seront obéissants.

Lors de la cérémonie du serment de fidélité, on avait oublié de donner à ceux de Bienne et de l'Erguël quelque chose pour boire et il en était résulté des murmures parmi le peuple. En conséquence, Monseigneur leur a fait un présent d'environ 10 couronnes qu'on a plus tard réparti de village à village, *ut patet scedula speciali* (comme il appert du bulletin spécial). La mairie a été gratifiée de 2 couronnes au départ, la valetaille de 10 batz et les enfants d'un teston chacun, soit 1 florin.

Là-dessus le plus grand nombre des conseillers tinrent à accompagner Sa Grâce jusqu'à La Heutte, où ils prirent congé. Dans ce village, les femmes ont servi des gâteaux et à boire et les habitants ont fait présent d'un paternoster (rosaire) à chaque participant de la cavalcade. C'est, paraît-il, une ancienne coutume à laquelle ils sont tenus de se soumettre comme à un impôt.

Monseigneur alla coucher à Bellelay, où il déjeuna. Au moment du départ, l'abbé le pria de bien vouloir confirmer les franchises du monastère, comme l'avait fait l'évêque précédent. Puis il s'est recommandé à son bon souvenir et a fait à chaque gentilhomme cadeau d'un fromage qui sera livré à Porrentruy avant dimanche.

En outre l'abbé a pris à sa charge tout ce qui fut consommé là et Sa Grâce y a laissé 3 couronnes.

Après le repas de midi, le lundi de la sainte Madeleine, on arriva à Delémont. Les conseillers de cette ville étaient venus à la rencontre de Sa Grâce jusqu'à Bassecourt, où ils lui avaient remis les clefs de leur cité avec mille bons souhaits. Sur le pâquis devant Delémont, les habitants s'assemblèrent au nombre de plus de 200 personnes avec arquebuses, fifres et tambours, pour lui souhaiter la bienvenue. Alors on repartit en cortège jusque sous les tilleuls, à la porte de la ville. Le clergé l'y attendait *cum reliquis* et le dais, entouré de toutes les femmes et jeunes filles. Monseigneur est alors

descendu de cheval avec plusieurs des conseillers et a pris place sous le dais, l'abbé de Bellelay d'un côté et le scolastique Liechtenfels de l'autre. On entra à l'église où l'on chanta plusieurs antiennes et le *Te Deum laudamus*. Puis on alla en Cour où ceux de Delémont ont souhaité la bienvenue à Sa Grâce et lui ont présenté un petit bœuf de 8 livres (d'argent), 8 sacs d'avoine, 6 mesures de vin, etc.

Le mardi matin, Sa Grâce a fait appeler vers 8 heures les conseillers en Cour et leur a fait connaître ses intentions...

A. Schenk.